



Monsieur le Maire : Avant de commencer ce Conseil municipal de l'année 2010, je voudrais profiter de la période des vœux pour renouveler à chacun d'entre vous, mes vœux personnels de bonne et heureuse année. Qu'elle vous permette à titre personnel et également professionnel ou dans le cadre de l'exercice de votre mandat d'élu municipal, de réaliser vos souhaits les plus chers.

La commune est souvent le dernier maillon d'une chaîne qui se délite, elle est pour certain le dernier ancrage possible, le dernier service public vers qui l'on peut se tourner. Nous avons donc un rôle primordial à jouer. Au-delà de nos divergences, je voudrais sincèrement vous remercier de votre participation active, à la gestion de notre Ville. C'est un travail quotidien, souvent dans l'ombre, peu spectaculaire mais indispensable. Dans un monde qui bouge très vite et dans lequel nous avons le sentiment de ne rien pouvoir maîtriser, nos actions font aussi appel à l'humilité.

Nous entrons dans une période de campagne électorale. J'ai formulé lors de la séance des vœux, le souhait que les semaines qui viennent soit plus utilisées au travail de la cohésion sociale, qu'à l'exacerbation par des affrontements souvent trop puérils et trop partisans.

Nos concitoyens ont besoin de nous, sachons être à la hauteur de leurs attentes.

### **Point n° 1 – Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2009**

ADOPTE À L'UNANIMITE

---

### **Point n° 2 – Haïti – Aide d'urgence**

Haïti a payé un lourd tribut au séisme qui l'a frappé, avec 150 000 morts et plus de 1,5 millions d'Haïtiens nécessitant d'une aide d'urgence, c'est-à-dire médicale et/ou alimentaire.

La pauvreté endémique et la manière dont fonctionne l'approvisionnement en eau dans la Ville de Port au Prince font craindre de forts besoins dans l'accès à l'eau potable. De même, les taux élevés de malnutrition chronique et la destruction des stocks alimentaires nécessitent une action rapide mais également à moyen terme. A cet effet, l'association « Action contre la Faim » achemine actuellement du matériel nécessaire au traitement de l'eau, et organise avec le concours de la population locale, une riposte à l'urgence nutritionnelle.

Suite à la sollicitation « d'Action contre la Faim », association reconnue d'utilité publique qui intervient dans les domaines de la santé et de la nutrition, de la sécurité alimentaire, de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'attribuer une aide de 1 000 € à cette association,
- de prélever la somme correspondante sur le budget principal de la ville.

Monsieur FERRAND : Cette aide à Haïti est la bienvenue et nous allons voter. Juste pour rappeler qu'il existe aux Ponts-de-Cé une association qui s'appelle SOS Haïti et probablement vous la connaissez elle a été fondée par des enseignants en 1992. Elle n'a pas pour but de faire face à des urgences comme celles-ci, mais tout de même je pense que le travail de fond qui est fait là-bas, pourrait être accompagné d'une autre subvention à un autre moment. De plus, ce serait peut-être bien d'avoir contact avec eux, de manière à apporter un soutien on va dire d'après crise, au travail de fond qui est fait là-bas et c'est une association Ponts de Céaise.

Monsieur le MAIRE : Cette association peut prendre contact avec nous.

Monsieur FERRAND : Je ne savais pas si vous l'aviez fait. J'ai des documents sur leurs actions, je pourrai vous les donner à la fin du Conseil.

Monsieur le MAIRE : Très bien, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

Monsieur le MAIRE : Avant de poursuivre l'examen de ce Conseil municipal, je voudrais vous faire part du recrutement pour la Ville des Ponts-de-Cé, d'un nouveau directeur de la communication. Monsieur VILLECHIEN vient d'être recruté en qualité d'attaché territorial, Directeur de la communication de la Ville des Ponts-de-Cé.

Avant de faire voter le budget principal et les budgets annexes, je voudrais faire une introduction au débat budgétaire. Le vote du budget primitif est l'acte majeur de l'année qui permet la concrétisation de la volonté municipale. Ce budget devrait être dans l'esprit de la libre administration des collectivités locales, un élément permettant de peser véritablement sur le destin de la commune. Or, que constate-t-on, que chaque année cette libre administration recule et que ce n'est pas la suppression de la taxe professionnelle qui infirmera mes propos.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, 2010 et les années qui suivent vont être pour toutes les collectivités en général, extrêmement tendues au niveau des collectivités locales. Bien sûr, il y a le contexte économique national et international qui pèse déjà lourdement sur les finances publiques, mais également et surtout sur les ménages qui sont également de plus en plus nombreux à se retourner vers les collectivités de proximité, lorsque l'Etat se fait de moins en moins présent. Mais au-delà de cet environnement, il y a aussi certaines décisions, qui impactent directement nos finances. Il en va des différentes dotations de l'Etat. Une dotation globale de fonctionnement qui augmentera moitié moins que l'inflation, une dotation urbaine de solidarité qui n'augmentera pas, mais qui est menacée pour les années à venir et malgré le veto du Conseil d'Etat, une taxe carbone dont on ne mesure pas encore les effets pour les années à venir.

Je confirme ce soir, ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire. A savoir que dans ces conditions, les perspectives financières sont extrêmement périlleuses et que nous ne serons pas des aventuriers en engageant les finances de la Ville sur des chemins non balisés. Les grands projets qui s'étalent sur plusieurs exercices budgétaires, méritent donc une réflexion approfondie. Ainsi, la réhabilitation du site des anciennes usines Cannelle et le schéma directeur du stade, seront reprogrammés sur plusieurs années.

Ne comptez pas sur nous, pour faire des effets de manche ou des annonces non suivies d'effets. Nous ne serons pas des aventuriers et nous serons déterminés.

Premièrement, à ne pas faire peser sur les ménages, les conséquences de décisions de l'environnement économique et social citées précédemment. C'est pourquoi une nouvelle fois cette année, malgré tous les scénarii qui suggèrent un impôt ménage pour combler l'insuffisance des recettes, nous n'augmenterons pas la part communale des impôts. Nous préférons chercher d'autres sources de financement en faisant par exemple des économies sur nos coûts de fonctionnement. Ainsi, cette année nos dépenses de fonctionnement diminueront de BP à BP de 1,1 %.

Déterminés, à maintenir également un haut niveau de service à la population. La crise économique et sociale tourne vers nous de nombreux citoyens aujourd'hui désemparés. Il est de notre devoir de répondre dans la mesure de nos possibilités à ces situations souvent critiques parfois désespérées. C'est dans ce contexte que nous inscrivons une augmentation de 40 000 euros au CCAS. Depuis 2 ans nous avons mis en œuvre une nouvelle relation de proximité avec les Ponts de Céais, nous continuerons dans cette voie.

Nous sommes aussi décidés également à développer notre Ville en la rendant plus accueillante et plus ouverte. C'est le sens qu'il faut voir avec les chantiers d'urbanisme qui s'ouvrent cette année. 2010 verra ainsi la mise en chantier d'environ 400 logements la Monnaie, la Dube, l'ex gendarmerie, le bâtiment du CCAS. Ce sont les opérations les plus visibles actuellement, d'autres suivront. Nous continuerons par exemple, d'avancer sur les Hauts de Loire pour préparer notre Ville à affronter les décennies qui viennent.

Nous voulons poursuivre une politique d'investissements destinée vers le plus grand nombre. Les dépenses d'équipement chiffrées à 4 731 000 euros, traduisent bien la volonté de soutenir nos entreprises. L'engagement d'un nouveau CCAS, l'arrivée d'un futur terrain en pelouse synthétique, sont par exemple des investissements qui profiteront au plus grand nombre comme nous l'avons fait l'an dernier avec la Maison des associations et dont nous mesurons chaque jour le bénéfice pour les associations locales.

Dans ce contexte actuel, il est primordial de recentrer nos actions. Et sans doute certaines demandes moins urgentes, resteront dans les cartons, mais nous préférons ce discours de vérité à celui des annonces « Bling-Bling ». C'est pourquoi, nos annonces budgétaires sont marquées par le sceau de la sincérité. A l'occasion du vote du compte administratif, il n'est par rare de constater dans certaines communes un important décalage entre le budget voté et sa réalisation réelle. Nous préférons quant à nous, faire preuve de pragmatisme et de responsabilité. Voilà ce que je voulais dire, comme cadrage à la discussion budgétaire. Nous allons commencer l'examen de la description budgétaire.

Madame HAROU présente le diaporama sur le budget primitif 2010 :

**Point n° 3 – Reprise anticipée et affectation provisoire des résultats de l'exercice 2009 – Budget principal et budgets annexes**

Madame HAROU, Adjointe, rappelle que, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Le Conseil Municipal inscrit également au budget la prévision d'affectation. Les déficits et excédents de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise anticipée.

Par conséquent, Madame HAROU propose à l'assemblée :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2009 suivant :

	Budget Principal	Budgets Annexes			
		Ateliers-Relais	Belle Poule	Spectacles	Camping Ile du Château
Résultats 2009 - Section de fonctionnement	+ 2 007 710,58 €	+ 27,29 €	+ 8,08 €	+ 92,31 €	+10 454,50 €
Résultats 2009 - Section d'investissement	- 4 041 325,39 €	+ 2 308 887,57 €	- 147 864,69 €	- 3 922,69 €	- 3 427,26 €

- d'affecter les résultats de l'exercice 2009 en 2010 dans les conditions suivantes :

	Budget Principal	Budgets Annexes		
		Ateliers-Relais	Spectacles	Camping Ile du Château
Excédent / déficit de fonctionnement reporté (002)	+ 807 710,58 €	+ 27,29 €	+ 92,31 €	+ 7 027,24 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	+ 1 200 000 €			+ 3 427,26 €
Excédent / déficit d'investissement reporté (001)	- 4 041 325,39 €	+ 2 308 887,57 €	- 3 922,69 €	- 3 427,26 €

En raison de la clôture du budget annexe Belle Poule, les résultats de ce budget sont affectés au budget principal comme suit :

- Excédent de fonctionnement (002) : + 8,08 €
- Déficit d'investissement (001) : - 147 864,69 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **Point n° 4 – Budget Primitif 2010– Approbation du budget PRINCIPAL**

Madame HAROU, adjointe, présente à l'aide de tableaux projetés aux conseillers les grandes tendances du budget primitif 2010 du budget PRINCIPAL de la commune.

Sur avis de la commission des Finances réunie le 18 janvier 2010, Madame HAROU, adjointe, propose d'approuver par chapitre le budget primitif 2010 du BUDGET PRINCIPAL qui s'équilibre selon la ventilation suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
14 206 000 €	12 716 280 €

Madame RIFFAULT : Je voudrais avoir des précisions, vous avez annoncé dans la presse et sur Cé l'info que vous aviez fait des économies, sur le carburant et également sur l'entretien des véhicules. Quand on voit le budget au niveau carburant, c'est le même que l'année dernière. Est-ce qu'il y a une raison ? On ne voit pas les économies sur le budget.

Madame HAROU : Tout d'abord ce budget prend en compte les 15 000 euros prévus pour la taxe carbone. Quand on a fait le budget, on ne savait pas ce que qu'allait devenir la taxe carbone. Pour l'instant on a 15 000 euros qui sont provisionnés et qui se retrouvent sur ce montant là. On prévoit aussi une augmentation du prix du pétrole pour l'année prochaine. Quand on annonce une baisse de 60 000 euros on raisonne de compte administratif à compte administratif. Pour explication, je pars du compte administratif 2010, cela nous a coûté 75 000 euros. Au compte administratif 2009 on a effectivement réalisé 58 800 euros, donc là on a réalisé 17 000 euros sur 6 mois, où l'achat des véhicules a été effectif, donc je multiplie cela par 2 j'obtiens 34 000 euros d'économie.

Ensuite au niveau de l'entretien c'est le même jeu, on compare ce qu'on a effectivement dépensé en 2008 et on regarde ce que l'on a dépensé en 2009. Je pars donc de 96 000 euros et j'arrive à 74 000 euros, donc je gagne à peu près 22 000 euros. Ce qui me fait à peu près 44 000 euros sur 1 an, donc on arrive même à 78 000 euros d'économie. On pourra reparler de l'économie effectivement réalisée, on pourra en parler au moment où on votera le compte administratif et là on pourra se rendre compte de l'économie réalisée.

Madame RIFFAULT : C'est évident que sur les véhicules neufs il y a moins d'entretien. Autrement, on voit qu'en ce qui concerne les charges de personnel, il n'y a pas beaucoup d'augmentation et que pour l'école de musique cela est répertorié ailleurs. Vous parlez d'économie, mais on voit que sur les indemnités des élus, il y a une augmentation, vous pourriez peut-être montrer l'exemple en faisant des économies sur ce chapitre là ?

Monsieur Le Maire : Puisque vous parlez des élus, vous pouvez voir que les frais de représentation, et notamment du Maire, sont en diminution, quand on annonce des chiffres on annonce tout.

Monsieur BOYER : En ce qui concerne l'école de musique le budget est transféré sur l'école intercommunale pour les charges principalement, des salaires des professeurs de musique, cela représente à peu près 100 000 euros. C'est en moins sur la globalité des charges de personnel, cela représente 0,2 % de la masse salariale. On a 0,5 %, cela ferait 0,7 %.

Madame HAROU : C'est l'indice du point et les indemnités des élus sont indexés au même titre que les salaires des fonctionnaires et on ne peut pas les déconnecter. On a

voulu le faire, mais en fait c'était très compliqué en interne au niveau de la mairie pour gérer les 2. C'est pour cela qu'il y a eu d'autres frais qui diminuent comme les voyages et les déplacements qui diminuent de 36 %, les réceptions qui diminuent de 22 %, les frais de mission qui diminuent de 87 % et les frais de représentation du maire qui diminuent de 62 %. Je pense que ce sont des économies que font les élus au jour le jour et puis les indemnités d'élus c'est quand même facile de parler de ce sujet, parce que les élus qui diminuent leur temps de travail, ce n'est pas une honte d'avoir une indemnité d' élu. On est plusieurs à être salariés, on a du temps de travail non payé sur notre temps de travail et là on a également une rémunération sur le temps passé sur notre mandat d' élu.

Madame RIFFAULT : On se rend compte quand même que sur les exercices précédents de l'ancienne municipalité, il y a quand même plus de 40 000 euros d'écart. Ils n'utilisaient pas toute l'enveloppe, donc vous pourriez peut-être aussi faire pareil !

Monsieur le MAIRE : Sur le mandat précédent Monsieur FERRAND pourra en parler, les conseillers municipaux délégués n'étaient pas indemnisés, c'est ce qui explique aussi la différence. Il y avait aussi 8 adjoints au lieu de 9, on a le droit à 9. Je ne sais pas pourquoi il n'y en a eu que 8 dans le précédent mandat. Il y avait donc forcément moins d'élus indemnisés, ce qui explique la différence. Et nous sommes indemnisés sur la même base que nos prédécesseurs.

Madame RIFFAULT : Il y a aussi 20 000 euros « autres charges », c'est quelque chose de nouveau, c'est quand même 20 000 euros ? C'est le compte 6488. Est-ce que vous pourriez me dire à quoi cela correspond ?

Madame HAROU : C'est une provision pour le capital décès, du fait que nous avons renégocié l'assurance du personnel, c'est quelque chose qui n'était pas pris en compte dans la nouvelle assurance du personnel, donc c'est une provision que nous faisons et c'est vrai que c'est nouveau cette année, au cas où il y aurait un décès au niveau du personnel de la mairie et que nous devrions rembourser cette somme.

Madame RIFFAULT : C'est au niveau des participations au budget annexe, quand on regarde le compte 76441 vous annoncez 257 100 euros et quand on va à la page 103 on a la ventilation des participations aux autres budgets. Pour les spectacles on a 175 200 euros, je suis d'accord. Par contre, pour les ateliers relais vous annoncez 105 000 euros, sur le compte 76441, ce n'est pas le même montant qui est affecté aux ateliers relais, là il y a un écart.

Madame HAROU : Je vais noter et je vais vérifier. Je ne peux pas vous donner de réponse par rapport à cette somme là et je vous propose de vous répondre la prochaine fois.

Monsieur COLIN : Par rapport à la dépense d'investissement principal qui correspond au stade synthétique, on prévoit 985 000 euros de dépense. Dans le Courrier de l'Ouest de la semaine dernière sur Angers, ils ont fait quelque chose de tout à fait différent, où l'on marque ce petit bijou qui a coûté 194 000 euros. Vous m'avez rassuré que ce n'était pas « Bling-Bling », mais la différence entre les deux se situe où ?

Monsieur BIDET : En fait sur Angers c'est une cage à football pour les professionnels et qui fait 44 mètres par 35 mètres alors que ce que l'on propose ici cela va être un 105-106 mètres et ce ne sera pas le même produit non plus.

Monsieur PAVILLON : Pour compléter aussi, je pense qu'ils ont peut-être aussi déduit les subventions, auxquelles ils ont eu droit sur la totalité.

Monsieur COLIN : Par rapport aux subventions, il y a une subvention de prévue de 100 000 euros avec marquée autre ?

Monsieur PAVILLON : Alors pour le terrain synthétique effectivement, le mot « autre » c'est la fédération française de football, pour laquelle nous ferons une demande de subvention dans les prochains mois. En fait, c'est la fédération française de football qui nous donnerait 100 000 euros.

Et puis pour compléter par rapport au 985 000 euros, ce n'est pas que pour le terrain synthétique. Cela concernera aussi le site du stade de la Chesnaie et éventuellement pour d'autres équipements par rapport au club house de football. On verra tout à l'heure dans la présentation du schéma directeur du stade, on mettra un préfabriqué, pour répondre aux normes de sécurité. Il y a donc tout cela dans les 985 000 euros. Ce n'est pas un nouveau club House, mais on va mettre quelque chose à disposition qui soit plus aux normes, donc il vaut mieux mettre un nouvel « algéco » que de refaire les normes de sécurité, dans l'ancien club House. C'est la totalité de tout cela.

Monsieur FERRAND : Une petite question par rapport à ce stade de football, est-ce que la question de l'emplacement de ce terrain synthétique s'est posée par exemple à côté d'Athlétis ? Est-ce que vous y avez pensé ? Est-ce que la participation de l'IFEPSA et en particulier des fonds universitaires a été envisagée ?

Monsieur PAVILLON : On ne s'est pas du tout posé la question au niveau d'Athlétis. Le réaménagement se fait vraiment sur le stade. On verra vraiment tout à l'heure dans la proposition d'aménagement, les équipements sportifs sont ici. Au niveau d'Athlétis, c'est vrai qu'il y a un comité des Hauts de Loire qui réfléchit à l'urbanisation dans les années à venir, mais de mettre un terrain synthétique autour d'Athlétis, cela va servir à qui on ne sait pas effectivement. Alors que sur ce secteur, il va servir aussi bien aux collégiens qui seront là. Il y aura à peu près 1500 et 2000 personnes qui pourront passer, les deux collèges, les écoles primaires qui viennent qui sont juste à côté et les 350 licenciés de football. Il y a beaucoup plus de potentiel au niveau du stade qu'au niveau d'Athlétis.

Monsieur FERRAND : Et sa localisation, c'est à la place du terrain en falun ? Où c'est à la place d'un terrain en herbe ?

Monsieur le MAIRE : Justement on va vous répondre très précisément, parce que cela conditionne une subvention.

Monsieur PAVILLON : Il sera à la place du terrain d'honneur. C'est-à-dire, on le verra tout à l'heure, on s'est posé la question à la place du falun, mais remplacer un terrain par un terrain, ce n'est pas très intéressant et c'est aussi les subventions qui vont avec. Après avoir rencontré la Fédération de football et le club, il a été décidé de le mettre à la place du terrain d'honneur. En fait, il s'agit du terrain qui est autour de la piste d'athlétisme. Cela amène des subventions plus importantes. De plus, on s'est rendu compte en allant voir ailleurs, que l'erreur aurait été de mettre un terrain d'entraînement en terrain synthétique. Ils se sont rendus compte que le terrain synthétique était beaucoup plus utilisé. Ils ont donc été obligés de ramener tous les aménagements qui vont à côté du terrain synthétique, c'est-à-dire les tribunes, le club house... Cela coûte donc beaucoup plus d'argent de réaménager la totalité. On a donc pris la décision de remplacer le terrain d'honneur, qui est dans le même état que l'autre terrain en herbe et qui est le terrain B. On ne touche pas à la piste d'athlétisme.

Monsieur FERRAND : J'avais écrit un mot pour dire un petit peu notre sentiment sur ce budget. Le budget est le moment principal de l'année pour analyser la politique de l'équipe municipale, ses ambitions et ses arbitrages entre les différents projets portés par les adjoints. Au début de ce mandat, vous avez hérité d'une situation financière très saine, validée d'ailleurs par la Chambre Régionale des Comptes. Il y a eu 30 millions d'euros d'investissements réalisés en 7 ans, pour équiper la Ville, tout en réduisant la

dette. Pour ces 30 millions d'euros, il n'y a eu qu'un peu plus dix millions d'euros d'emprunts. Or, les réserves financières que l'on retrouve dans les résultats de fonctionnement se réduisent encore cette année. C'est maintenant une réduction de 42 % depuis le début du mandat. Ce sont ces réserves qui permettent normalement d'investir, sans trop emprunter de façon à ne pas faire peser la dette sur nos concitoyens contribuables et les générations futures.

Votre axe prioritaire devrait être celui du social. Notre équipe avait en plus choisi et réalisé un ambitieux volet culturel au service de tous. Vous faites un effort louable, mais modeste pour le sport cette année, avec le projet du terrain de football synthétique et les annexes que vous venez d'exposer. Pour mémoire en notre temps, nous avons réalisé en première partie de notre mandat : la salle de sport de Saint Maurille, les vestiaires du stade et les bureaux pour le handball, le basket et le judo, ainsi que deux courts couverts au Centre Départemental de Tennis.

Aujourd'hui, nous constatons un saupoudrage des dépenses, comme si on voulait faire plaisir à tout le monde. Pas de véritable projet pour les jeunes, une réduction du budget de la culture et des associations, l'abandon de l'ancienne usine Cannelle à son délabrement et aux beaux discours prometteurs, Le cantonnement à de la gestion courante. C'est le strict minimum et en plus vous dépensez trop pour être sûr de rentrer dans les critères, imposés par l'Etat, pour récupérer la TVA.

Nous ne voterons pas ce budget. Vous disiez vouloir changer les Ponts-de-Cé, il nous est impossible d'être rassuré quant à l'avenir de notre Ville avec une aussi peu ambitieuse façon de faire. Vous hypothéquez durablement l'avenir de notre Ville et ne semblez pas vous en rendre compte.

Monsieur PAVILLON : Je vais répondre sur la partie jeunesse, nous avons un budget jeunesse qui n'existait pas auparavant et qui apparaît maintenant. Alors ce n'est pas de l'investissement, c'est du fonctionnement. On a mis en place un secteur jeunesse qui n'existait pas, il n'y avait pas de délégation à la jeunesse. Au niveau du site du stade, cela va servir à la jeunesse de la Chesnaie. Pour conclure, je pense que l'on fait quand même des choses pour la jeunesse et on continuera à travailler au niveau de la jeunesse.

Madame HAROU : Je voudrais quand même ajouter quelque chose, au niveau du résultat qui a commencé à se dégrader, non pas sous notre équipe, mais sur votre équipe. Nous avons eu dernièrement une analyse financière rétrospective de la commune qui dit textuellement, que les dépenses d'équipements ont été financées pendant les années 2005, 2006 et 2007 par les ressources propres et le fond de roulement. Cela a contribué à déséquilibrer la structure financière de la commune. Pour conclure, oui vous avez fait des investissements lourds que vous avez payé avec ce qui restait au niveau de la commune. Maintenant nous sommes obligés d'avoir d'autres ressources financières pour financer nos projets pour faire attention à ce qui reste et afin de voir ce que nous pourrions réaliser à l'avenir sans trop endetter la commune. En effet, vous avez financé par vos ressources propres et par de l'emprunt, ce qui impacte aussi sur les finances de notre commune et nous avons hérité de cette situation là.

Monsieur FERRAND : Tout de même, il suffit que vous repreniez les tableaux que vous venez de nous présenter et le raisonnement que vous venez de nous tenir, cela ne tient pas la route. Madame HAROU, je suis désolé de vous le dire, reprenez vos chiffres, regardez à la page 4, le résultat cumulé de la Ville, c'est clair. Les affectations du résultat de la page 5, nous montrent exactement ce que je viens de vous dire. C'est la réalité et quant à dire que l'on avait impacté, que quand on fait 30 millions d'euros d'investissement et que l'on emprunte 10 millions d'euros, c'est difficile de faire mieux, donc on verra au bout du mandat comment vous aurez fait et ce sera certainement encore de notre faute, mais il ne faut peut-être pas croire que cela va persuader grand monde.

Madame HAROU : Ce n'est pas moi qui invente ce que je viens de vous dire. Une étude rétrospective a été faite sur les finances de la commune, fait par le trésorier de Trélazé, donc ce n'est pas quelque chose que je viens d'inventer ce soir. C'est la réalité des chiffres et puis oui nous verrons aussi ce que nous aurons réalisé sur la fin de notre mandat. Nous n'avons jamais dit que nous réaliserons de grands équipements, je pense que vous en avez fait déjà un certain nombre sur la commune qui ont aussi coûté des sommes assez importantes et donc on se donne rendez-vous à la fin.

Monsieur BIGOT : Je regrette Monsieur FERRAND, que sur un budget non partisan, marqué par le sceau du bon sens, vous ne le votiez pas. Vous avez fait vos choix, nous faisons les nôtres. Dans ce contexte actuel, je pense que les Ponts-de-Cé attendent une politique raisonnable, des mesures efficaces, des services publics de qualité, des perspectives positives et un budget rigoureux. Le vote du budget était l'occasion de prouver votre attachement à l'intérêt général.

Dans un contexte de crise, le volet social n'a pas fini de faire souffrir un certain nombre de nos concitoyens. Vous l'avez noté, vous avez énuméré un certain nombre d'opérations que vous avez réalisées, nul ne vous les reproche Monsieur FERRAND. Seulement le contexte était différent et les modes de financement également. Les installations étaient toutes centrées sur un ou deux quartiers, nous faisons des choix différents. J'observe aujourd'hui que toutes les communes freinent leurs investissements, nous ne sommes pas seuls.

Il y a un contexte international qui nous impose une certaine rigueur et qui nous impose de regarder autour de nous, y compris dans les municipalités qui vous sont proches. Les investissements aujourd'hui sont mesurés, et dès lors qu'ils s'inscrivent dans une programmation pluriannuelle, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le devenir de nos finances locales, chacun est prudent. Nous nous inscrivons dans cette démarche en essayant d'apporter au plus grand nombre. Ce sont des mesures réalistes, un terrain de football synthétique, mais Monsieur PAVILLON vous parlera aussi du cheminement du stade. J'ai l'occasion de dire dans la présentation du budget qu'un certain nombre d'opérations seront listées sur plusieurs années. Nous ne voulons pas endetter lourdement nos concitoyens, nous faisons le choix de progresser à notre rythme et à la satisfaction du plus grand nombre.

Vous ne partagez pas cette approche, c'est votre droit le plus strict et nous en prenons acte, mais nous assumons nos décisions.

ADOPTE par 25 voix pour et 8 voix contre (M. DEREMAUX – Mme RIFFAULT – M. FERRAND – M. DUCHESNE – Mme BUTEAU (pouvoir à M. DEREMAUX) – Mme FROGER – M. COLIN – Mme EMEREAU)

---

### **Point n° 5 - Budget Primitif 2010 – Approbation du budget ATELIERS-RELAIS**

Madame HAROU, adjointe, présente à l'assemblée les grandes tendances du budget ATELIERS RELAIS de la commune.

Sur avis de la commission des Finances réunie le 18 janvier 2010, Madame HAROU propose d'approuver par chapitre le budget primitif 2010 du budget ATELIERS RELAIS qui s'établit ainsi :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
470 410 € (dépenses)	131 630 €
2 992 290 € (recettes)	

ADOPTE par 25 voix pour et 8 abstentions (M. DEREMAUX – Mme RIFFAULT - M. FERRAND – M. DUCHESNE – Mme BUTEAU (pouvoir à M. DEREMAUX) – Mme FROGER – M. COLIN – Mme EMEREAU)

---

### **Point n° 6 - Budget Primitif 2010 – Approbation du budget SPECTACLES**

Madame HAROU, adjointe, présente à l'assemblée les grandes tendances du budget SPECTACLES de la commune.

Sur avis de la commission des Finances réunie le 18 janvier 2010, Madame HAROU propose d'approuver par chapitre le budget primitif 2010 du budget SPECTACLES qui s'équilibre selon la ventilation suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
11 855,00 €	206 290,00 €

Monsieur FERRAND : Juste une explication de vote. Nous ne comprenons pas bien, pourquoi vous avez réduit le budget spectacle ? Je pense que ce n'est pas une très bonne idée et donc nous ne voterons pas ce budget.

Monsieur le MAIRE : On risque de se répéter, on a fait le choix de la rigueur et on assume nos choix.

ADOPTE par 25 voix pour et 8 voix contre (M. DEREMAUX – Mme RIFFAULT - M. FERRAND – M. DUCHESNE – Mme BUTEAU (pouvoir à M. DEREMAUX) – Mme FROGER – M. COLIN – Mme EMEREAU)

---

## **Point n° 7 - Budget Primitif 2010 – Approbation du budget CAMPING**

Madame HAROU, adjointe, présente à l'assemblée les grandes tendances du budget CAMPING de la commune.

Sur avis de la commission des Finances réunie le 18 janvier 2010, Madame HAROU propose d'approuver par chapitre le budget primitif 2010 du budget CAMPING qui s'équilibre selon la ventilation suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
8 430,00 €	23 530,00 €

ADOPTE par 25 voix pour et 8 abstentions (M. DEREMAUX – Mme RIFFAULT – M. FERRAND – M. DUCHESNE – Mme BUTEAU (pouvoir à M. DEREMAUX) – Mme FROGER – M. COLIN – Mme EMEREAU)

---

## **Point n° 8 - Budget Primitif 2010 - Taux d'imposition**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de **maintenir pour 2010** les taux d'imposition communaux, comme suit :

<b>TAXES LOCALES</b>	<b>Année 2010</b>
Taxe d'Habitation	<b>13,93 %</b>
Foncier Bâti	<b>24,50 %</b>
Foncier Non Bâti	<b>48,07 %</b>

ADOPTE par 25 voix pour et 8 abstentions (M. DEREMAUX – Mme RIFFAULT – M. FERRAND – M. DUCHESNE – Mme BUTEAU (pouvoir à M. DEREMAUX) – Mme FROGER – M. COLIN – Mme EMEREAU)

---

## **Point n° 9 - Budget Primitif 2010 - Subventions**

Suite à l'examen de la commission des Sports réunie le 2 décembre 2009 et de la commission des Finances réunie le 18 janvier 2010, Madame HAROU, adjointe, propose d'adopter les subventions suivantes pour l'année 2010 :

Article	Association	BP 2010
<b>0 – SERVICES GEN. ADMINIST. PUB. LOCALES</b>		
<b>02 – ADMINISTRATION GENERALE</b>		
<b>024 - FETES ET CEREMONIES</b>		
<b>COMICE AGRICOLE DU CANTON DES PONTS DE CE</b>		
6574	subvention de fonctionnement	300,00
<b>COMITE DES FESTIVITES</b>		<b>27 380,00</b>
6574	subvention de fonctionnement	380,00
6574	subvention de fonctionnement - Organisation fête "LA BAILLEE DES FILLES"	20 000,00
6574	subvention de fonctionnement - Organisation fête "POMMES CUITES"	4 500,00
6574	subvention organisation fête "ARBRE DE NOEL"	2 500,00
<b>TOTAL 024</b>		<b>27 680,00</b>
<b>025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS</b>		
<b>AMICALE DU PERSONNEL VILLE CCAS ATHLETIS</b>		
6574	subvention de fonctionnement	3 000,00
<b>ASSOCIATION GROUPEMENT DES ARTISTES LIGÉRIENS</b>		<b>4 343,00</b>
6574	subvention de fonctionnement	343,00
6574	subvention pour l'organisation du concours de peinture	4 000,00
<b>ASSOCIATION "SORGES LOISIRS" - Amicale</b>		
6574	subvention de fonctionnement	313,00
<b>ASSOCIATION VIVACITE</b>		
6574	subvention de fonctionnement	380,00
<b>COMITE DES FÊTES DU QUARTIER ST.MAURILLE</b>		
6574	subvention de fonctionnement - section théâtre	1 029,00
<b>ASSOCIATION CHORALECHANTELOIRE</b>		
6574	subvention de fonctionnement	611,00
<b>PETIT CHŒUR DILETTANTE</b>		
6574	subvention de fonctionnement	312,00
<b>COMPAGNIE MARC LECLERC LES PLANTAGENETS</b>		
6574	subvention de fonctionnement	402,00
<b>AAEEC</b>		
6574	subvention de fonctionnement foyer	862,00
<b>UNC - AFN</b>		
6574	subvention de fonctionnement	192,00
<b>ASSOCIATION LA PREVENTION ROUTIERE</b>		
6574	subvention de fonctionnement	110,00
<b>ASSOCIATION RANDOS ACTIVITES LIGERIENNES</b>		
6574	subvention de fonctionnement	200,00
<b>ASSOCIATION ART ET LOISIRS</b>		
6574	subvention de fonctionnement	150,00
<b>ASSOCIATION LES HABITANTS DE LA CHESNAIE</b>		
6574	subvention de fonctionnement	330,00
<b>TOTAL 025</b>		<b>12 234,00</b>
<b>TOTAL 02</b>		<b>39 914,00</b>
<b>04 - RELATIONS INTERNATIONALES</b>		
<b>LES AMIS DE MORIBABOUGOU</b>		
6574	subvention de fonctionnement	600,00

	<b>SOLIDARITE BURKINA 49</b>	<b>630,00</b>
6574	subvention de fonctionnement	600,00
6574	subvention exceptionnelle	30,00
	<b>COMITE DE JUMELAGE BAD EMSTAL</b>	
6574	subvention de fonctionnement	1 018,00
	<b>TOTAL 04</b>	<b>2 248,00</b>
	<b>TOTAL 0</b>	<b>42 162,00</b>
	<b>1 – SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE</b>	
	<b>112 - POLICE MUNICIPALE</b>	
	<b>SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX</b>	
6574	subvention de fonctionnement	3 010,40
	<b>TOTAL 112</b>	<b>3 010,40</b>
	<b>TOTAL 1</b>	<b>3 010,40</b>
	<b>2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION</b>	
	<b>22 - ENSEIGNEMENT DEUXIEME DEGRE</b>	
	<b>AFORBAT (Ass.pour la formation profess. BTP)</b>	
6574	subvention de fonctionnement	720,00
	<b>TOTAL 22</b>	<b>720,00</b>
	<b>25 - SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT</b>	
	<b>TOTAL 2</b>	<b>720,00</b>
	<b>3 - CULTURE</b>	
	<b>30 - SERVICES COMMUNS CULTURE</b>	
	<b>AMICALE ANCIENS ELEVES DE L'ÉCOLE COMMUNALE</b>	
6574	subvention section culturelle	398,00
	<b>LES AMIS DU BON CINEMA</b>	
6574	subvention de fonctionnement	1 000,00
	<b>TOTAL 30</b>	<b>1 398,00</b>

	<b>31 - EXPRESSION ARTISTIQUE</b>	
	<b>313 - THEATRES</b>	
	<b>SORGES THÉÂTRE</b>	
6574	subvention de fonctionnement	1 029,00
	<b>TOTAL 313</b>	<b>1 029,00</b>
	<b>TOTAL 3</b>	<b>2 427,00</b>
	<b>4 - SPORTS ET JEUNESSE</b>	
	<b>40 - SERVICES COMMUNS</b>	
	<b>TOTAL ASPC</b>	<b>32 621,00</b>
	<b>ASPC BADMINTON</b>	
6574	subvention de fonctionnement	6 402,00
	<b>ASPC GYM'FORM</b>	
6574	subvention de fonctionnement	431,00
	<b>ASPC FOOTBALL</b>	<b>5 581,00</b>
6574	subvention de fonctionnement	5 581,00
	<b>ASPC CYCLOTOURISME</b>	<b>431,00</b>
6574	subvention de fonctionnement	431,00
	<b>ASPC CYCLISME COMPETITION</b>	
6574	subvention fonctionnement	431,00
	<b>ASPC BASKET</b>	<b>6 258,00</b>
6574	subvention de fonctionnement	6 258,00
	<b>ASPC GYM SPORT</b>	
6574	subvention de fonctionnement	4 628,00
	<b>ASPC JUDO JUJITSU</b>	
6574	subvention de fonctionnement	2 546,00
	<b>ASPC TENNIS</b>	<b>4 913,00</b>

6574	subvention de fonctionnement	3 913,00
6574	subvention tournoi handisport	1 000,00
	<b>ASPC AIKIDO</b>	
6574	subvention de fonctionnement	1 000,00
	<b>COMITE DEPARTEMENTAL VOLLEY BALL</b>	
6574	subvention tournoi de beach-volley "Tournée des bords de Loire"	260,00
	<b>AMICALE ANCIENS ELEVES DE L'ÉCOLE COMMUNALE</b>	<b>24 518,00</b>
6574	subvention de fonctionnement canoë kayak	3 407,00
6574	Canoe kayak raid de la loire angevine	415,00
6574	subvention de fonctionnement handball	17 852,00
6574	subvention de fonctionnement tennis de table	2 844,00
	<b>CHALLENGE DES PONTS-DE-CE</b>	<b>790,00</b>
6574	subvention challenge des Ponts-de-Cé	440,00
6574	trophée des césars	350,00
	<b>ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE FRANCOIS VILLON</b>	
6574	subvention de fonctionnement	400,00
	<b>ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE SAINT-LAUD</b>	
6574	subvention de fonctionnement	380,00
	<b>HANDISPORT REGION ANGEVINE</b>	
6574	subvention de fonctionnement	160,00
	<b>ASSOCIATION SPORTIVE MONTPLAISIR</b>	
6574	subvention de fonctionnement	97,00
	<b>TOTAL 40</b>	<b>59 226,00</b>
	<b>42 - JEUNESSE</b>	
	<b>421 - CENTRE DE LOISIRS</b>	
	<b>UNION INTERCOMMUNALE FAMILIALE R. ZELLER</b>	<b>24 848,96</b>
6574	subvention de fonctionnement	7 860,00
6574	subvention pour mercredis et petites vacances scolaires	1 712,00
6574	subvention participation travaux rénovation du centre	5 444,00
6574	subvention de fonctionnement - convention de partenariat	9 832,96
	<b>TOTAL 421</b>	<b>24 848,96</b>
	<b>TOTAL 4</b>	<b>84 074,96</b>
	<b>5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ</b>	
	<b>52 - INTERVENTIONS SOCIALES</b>	
	<b>520 - SERVICES COMMUNS</b>	
	<b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>	
657362	subvention de fonctionnement	347 000,00
	<b>TOTAL 520</b>	<b>347 000,00</b>
	<b>523 - ACTIONS POUR LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ</b>	
	<b>PARALYSES DE France</b>	
6574	subvention de fonctionnement	326,00
	<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	
6574	subvention de fonctionnement	408,00
	<b>SOS FEMMES</b>	
6574	subvention de fonctionnement	326,00
	<b>VIE LIBRE</b>	
6574	subvention de fonctionnement	40,00
	<b>C.I.D.F.F</b>	
6574	subvention de fonctionnement	326,00
	<b>A.D.O.T</b>	
6574	subvention de fonctionnement	300,00
	<b>TOTAL 523</b>	<b>1 726,00</b>
	<b>TOTAL 5</b>	<b>348 726,00</b>
	<b>6 - FAMILLE</b>	
	<b>61 - SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES</b>	

6574	<b>CLUB D'ANIMATION LES CHAMPS FLEURIS</b> subvention de fonctionnement	500,00
6574	<b>FOYER SOCIO CULTUREL "LES GENETS"</b> subvention de fonctionnement	456,00
6574	<b>LOIRE ET LOISIRS : MAISON DE RETRAITE "LES CORDELIERES"</b> subvention de fonctionnement	1 500,00
	<b>TOTAL 61</b>	<b>2 456,00</b>
	<b>TOTAL 6</b>	<b>2 456,00</b>

<b>9 - ACTION ECONOMIQUE</b>		
<b>95 - AIDES AU TOURISME</b>		
6574	<b>AMICALE ANCIENS ELEVES DE L'ÉCOLE COMMUNALE</b> subvention animation touristique canoë-kayak	10 000,00
	<b>TOTAL 95</b>	<b>10 000,00</b>
	<b>TOTAL 9</b>	<b>10 000,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>493 576,36</b>

Les subventions seront versées à l'appui de dossiers de subvention réputés complets selon les informations réclamées dans le dossier envoyé à chaque association.

Madame RIFFAULT : Je pensais que vous alliez nous lire toutes les subventions de chaque association ?

Monsieur le MAIRE : Si vous avez des observations à nous apporter, nous vous écoutons.

Madame RIFFAULT : Une subvention nouvelle ici qui concerne l'ACPC, est-ce que vous pouvez me dire de quoi il s'agit ?

Monsieur le MAIRE : Il s'agit de l'AAEEC.

Madame HAROU : C'est une erreur de frappe cela va être rétabli dans la délibération qui va être transmise à la Préfecture.

Madame RIFFAULT : Il y avait aussi une nouvelle subvention pour le CIDFF, de quoi s'agit-il ?

Madame VERON JAMIN : C'est une association pour le droit juridique pour les familles. L'année dernière ils souhaitaient me rencontrer, je les ai reçus et donc je leur ai demandé un dossier de subvention. Ils ont présenté un bon budget de subvention et j'ai trouvé normal de la leur accorder au même titre que SOS FEMMES.

Madame RIFFAULT : Il y a aussi l'association sportive Montplaisir, c'est une nouvelle association ?

Monsieur PAVILLON : Cela concerne le sport adapté et le sport handicapé, donc il y avait le sport adapté handisport région angevine et association sportive Montplaisir c'est aussi pour le sport adapté, comme on ne peut pas offrir ce sport sur la commune on subventionne au même titre. Elle existait auparavant, il me semble. Pour les enfants des Ponts-de-Cé qui sont à l'IME et qui font du sport juste à côté, donc c'était quelque chose qui était reconduit assez souvent.

Monsieur COLIN : En investissement je m'aperçois qu'il y a moins 9 000 euros, mais si on retirait le CCAS cela fait moins 51 000 euros de subventions, est-ce que vous pourriez m'expliquer ?

Madame HAROU : En fait c'est moins 40 000 euros. Sur le BP 2009, 224 365 euros étaient inscrits, on a regardé ce qui a été effectivement consommé. En fait, toutes les sommes inscrites ne sont pas consommées, je ne parle pas des sommes précisément par association et où les associations ont les sommes qui sont inscrites, mais sur la somme globale du budget. En fait, il y avait des petites réserves de subvention ce qui fait que ce n'était pas consommé. On part sur une consommation de 200 000 euros et là on arrive à un budget de 160 000 euros, cela nous fait donc moins 40 000 euros. De plus, il y a le Comité des festivités qui a eu une subvention supplémentaire de 10 000 euros l'année dernière pour le 600<sup>ème</sup> anniversaire du Roi René, donc on revient au montant normal. Il y avait les OGEC, où maintenant nous ne servons plus d'intermédiaire, cela fait moins 5 745 euros, entre les autres communes et puis les OGEC. En sport il y a moins 2 500 euros, ce qui correspond à moins de licenciés en sport.

Monsieur PAVILLON : Il y a moins de licenciés et on avait une subvention exceptionnelle qui avait été attribuée à l'ASPC cyclotourisme qui durait pendant 2 ans de 1 500 euros. Leur maillot, ils le portent fièrement maintenant, donc la subvention est bien donnée.

Madame HAROU : Pour Raymond Zeller, on avait une convention sur des investissements qui se terminent également cette année et qui fait que pour eux il y a moins 9 800 euros, à cause de la fin de cette convention. L'ASPC football moins 4 923 euros, parce que c'étaient des honoraires, donc cette somme là a été réaffectée au bon endroit dans les honoraires. L'AAEEC canoë-kayak au niveau touristique il y a moins 6 000 euros.

Monsieur PAVILLON : Moins de 6 000 euros effectivement parce qu'il y a un nouveau Contrat Aidé. Il y avait 16 000 euros de subvention, mais qui était plutôt sur la partie touristique. Cette année il n'y a que 10 000 euros, parce qu'ils ont fait une bonne saison déjà l'année dernière, il demande donc moins et dans l'accompagnement c'est un nouveau Contrat Aidé, il y a plus d'aides de l'Etat.

Madame HAROU : Nous arrivons donc là à 38 968 euros, cela explique un petit peu la différence. Le but c'est vraiment de se rapprocher de ce qui est réellement consommé et de ne pas inscrire des sommes qui en fait au final ne servent à rien.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

## **Point n° 10 – Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) pour l'année 2010**

Monsieur Gérard BIDET, adjoint, informe l'assemblée que deux opérations importantes concernant les groupes scolaires André MALRAUX et Raymond RENARD pourraient être réalisées en 2010.

Ces opérations consistent en :

♦ **Groupe scolaire Raymond RENARD** : remplacement des menuiseries extérieures du Rez-de-Chaussée de l'école primaire, pour un montant des travaux estimé à 75 250,00 € HT ;

♦ **Groupe scolaire André MALRAUX** : rénovation et extension des sanitaires pour les enfants de l'école primaire, pour un montant des travaux estimé à 91 973,00 € HT ;

Ces opérations, susceptibles d'être subventionnés au titre de la Dotation Globale d'Équipement, doivent faire l'objet d'une demande de subvention transmise en Préfecture.

En conséquence, Monsieur Gérard BIDET propose au Conseil municipal de solliciter auprès de la Préfecture la dite subvention pour les deux opérations pré citées au taux maximal (45 %), soit:

♦ **Groupe scolaire Raymond RENARD** : 33 862,50 € HT;

♦ **Groupe scolaire André MALRAUX** : 41 388,85 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

## **Point n° 11 – Baignade des Ponts-de-Cé – Tarification saison 2010**

Après avis de la commission des finances en date du 18 janvier 2010, Monsieur PAVILLON, adjoint aux sports, indique aux membres du conseil que la baignade de l'île du château sera ouverte au public du 12 juin au 5 septembre 2010 et qu'il convient de définir les droits d'entrée ;

Il propose d'arrêter la grille tarifaire de la saison 2010 comme suit en précisant que ces tarifs progressent de 2% au regard de la saison 2009 :

Enfants de moins de 3 ans (quelque soit le domicile du bénéficiaire) : gratuit

Habitants des Ponts-de-Cé (carte valable pour toute la saison) :

– Moins de 16 ans au 01.06.10 : gratuit

– Plus de 16 ans 8,90 €

Habitants des communes extérieures (carte quelque soit l'âge, au dessus de 3 ans) :

25.50 € : carte valable pour toute la saison

Ticket valable toute la journée quelque soit le domicile du bénéficiaire :

- Enfant de plus de trois ans et de moins de 16 ans : 2,30 €
- Enfant de plus de 16 ans et adultes : 4,60 €

Monsieur COLIN : Par rapport au tarif extérieur, je trouve qu'il y a une inégalité, par rapport à moi contribuable des Ponts-de-Cé, qui va sur les piscines d'Angers. Aujourd'hui je paye beaucoup plus cher qu'un habitant d'Angers par exemple. Sachant en plus que l'équilibre financier de la baignade est toujours déficitaire et pour cause. Pourquoi on fait autant d'avantages aux extérieurs alors que nous, nous ne bénéficions de rien ? Est-ce que l'on a fait des démarches dans ce sens, pour que l'on bénéficie nous Ponts-de-Céais de d'autres infrastructures, ou pas ?

Monsieur PAVILLON : Alors on n'a fait aucune démarche pour bénéficier d'autres équipements. On considère que la piscine est un attrait touristique pour faire venir du monde. On le voit aussi, c'est un développement touristique de notre commune, on fait venir du monde. C'est surtout beaucoup des personnes des Ponts-de-Cé qui fréquentent la baignade, il n'y a pas beaucoup de personnes de l'extérieur. Il y a aussi les tarifs pris avec des partenariats des communes environnantes avec Ste Gemmes sur Loire. Une surtarification à l'extérieur par rapport à une baignade, ce n'est pas une piscine. Lorsque l'on va à Ecoflant c'est gratuit, c'est la même chose. On est sur une baignade, ce n'est pas la même chose qu'une piscine tout simplement. Voilà un peu par rapport à cela, elle n'est pas surchargée non plus et puis on bénéficie tout simplement d'un attrait touristique, les personnes viennent aux Ponts-de-Cé, c'est plutôt bien.

Monsieur le MAIRE : Pour compléter ce qu'à dit Monsieur PAVILLON, les extérieurs à la Ville des Ponts-de-Cé payent quand même un tarif plus fort que les habitants des Ponts-de-Cé. De plus, il y a aussi une forme de dissuasion, l'abonnement pour nous Ponts-de-Céais est vraiment compétitif. Pour les extérieurs, ce n'est pas dissuasif, mais on y regarde. Par contre, notre baignade attire beaucoup de monde, parce qu'elle est située dans un endroit clos, relativement sécurisé et bien surveillé et pour cette raison elle attire énormément de monde. Notre objectif c'est aussi de faire en sorte qu'il y ait une bonne fréquentation pour atténuer les coûts de fonctionnement.

Madame RIFFAULT : J'ai réagi un peu tard, mais par rapport à la baignade c'est vrai que l'on favorise les extérieurs et là, vous n'avez pas la même cohérence ? Et par contre pour le Théâtre des Dames, vous multipliez presque par 4 la location du Théâtre, donc là, cela paraît un peu normal que les personnes de l'extérieur payent beaucoup plus que les Ponts-de-Céais. Il n'y a pas trop cohérence entre la tarification de la baignade et la tarification du Théâtre, ce n'est pas la même philosophie quand on voit les tableaux.

Monsieur PAVILLON : Juste pour répondre par rapport aux cartes. Les cartes vous avez bien vu, ce que cela représente dans le budget final, c'est le ticket qui représente le plus. Les personnes payent le prix fort lorsqu'ils viennent à la baignade. Il y a eu 157 cartes de vendues l'année dernière, à 25,50 € et les personnes ont beaucoup plus acheté au ticket. Le prix a été quand même dissuasif et efficace, c'est ce qu'ils ont payé le plus. C'est vrai qu'ils viennent quand même ici par rapport à l'attractivité du lieu. Ils viennent et ils payent et les personnes qui sont venues ne prenaient même pas de carte mais venaient pour 2 ou 3 jours, d'autant plus qu'ils n'osent pas s'engager pour une année par rapport au temps aussi et par rapport à une piscine qui est couverte. Les cartes ce n'est pas ce qui est le plus vendu, c'est le ticket qui nous rapporte le plus et les personnes payent plein pot.

Madame RIFFAULT : Alors pourquoi maintenir ces cartes ? Les grands-parents qui accueillent leurs petits enfants vont bénéficier du tarif Ponts-de-Céais, donc c'est vrai que vous favorisez là les communes extérieures. C'est quand même les personnes des Ponts-de-Cé qui ont payé cet équipement, donc je trouve que cette carte là, si il y a peu de personnes qui l'achètent pourquoi la maintenir ?

Monsieur PAVILLON : Il y a du partenariat avec les autres communes et c'est par rapport à ces partenariats qui sont passés avec les communes comme Sainte Gemmes sur Loire, Mûrs-Erigné et comme Saint Jean de la Croix que ces cartes là sont remboursées à moitié. Il s'agit donc des personnes des communes extérieures avec qui on a passé un partenariat, pour qui il est intéressant d'avoir cette carte là. Il n'y a pas de partenariat par rapport au ticket, mais par rapport aux cartes sur la saison complète. Il est intéressant d'avoir cette carte là, par rapport aux partenariats qui sont passés avec les communes qui sont limitrophes à nous. Bien sûr, on ne passe pas de partenariat avec toutes les communes, comme Trélazé, mais avec celles qui n'ont pas de piscine.

Madame ZELLER : Pour les cartes partenaires de la piscine, moi cela m'intéresse par rapport à mes enfants qui sont sur Angers, qu'ils aient cette carte là, je pense que c'est intéressant d'avoir quand même ce tarif là.

Pour le Théâtre on y reviendra tout à l'heure, mais c'est vrai que ce n'est pas du tout la même politique par rapport à la baignade. D'une part, parce que le Théâtre est extrêmement utilisé. Par exemple, on a eu une demande de location de Théâtre, où là le personnel ne pouvait pas assurer niveau régie, on a été obligé de faire appel à un régisseur extérieur pour une association extérieure, où on en a eu entre 300 et 350 euros de frais de régisseur en plus de ce que l'on a habituellement, donc c'est vrai que l'on n'a pas besoin de jouer au Théâtre pour rentabiliser. Et d'autre part, le Théâtre est extrêmement utilisé, on aurait du mal à l'utiliser plus, donc on ne cherche pas à attirer les associations extérieures et j'ai un exemple avec Sainte Gemmes sur Loire qui jusqu'à présent prêtait sa salle gratuitement et qui va aujourd'hui la faire payer, parce que justement elle a un agenda très rempli.

Monsieur le MAIRE : Nous pensons qu'avec plus d'entrée on va diminuer les coûts de revient de la baignade, d'ailleurs le coût de revient est en baisse. Cela est significatif cette année, nous avons eu une saison remarquable, Il y a eu davantage d'entrées et donc le coût de revient a baissé.

ADOPTE par 25 voix pour et 8 voix contre (M. DEREMAUX – Mme RIFFAULT – M. FERRAND – M. DUCHESNE – Mme BUTEAU (pouvoir à M. DEREMAUX) – Mme FROGER – M. COLIN – Mme EMEREAU)

---

## **Point n° 12 - Fournitures scolaires aux écoles publiques et privées - Crédits d'équipement aux écoles publiques - Attribution 2010**

Des crédits pour fournitures et équipement sont attribués annuellement aux écoles du 1<sup>er</sup> degré des Ponts-de-Cé.

Après avis de la commission finances du 18 janvier 2010, Madame BRECHET propose de fixer pour 2010 ces dotations ainsi qu'il suit :

### **FOURNITURES SCOLAIRES AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES**

**33,83 €** par élève des classes primaires

**27,51 €** par élève des classes maternelles

### **ARBRE DE NOËL AUX ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES**

**6,32 €** par élève des classes maternelles

### **CRÉDIT D'ÉQUIPEMENT AUX ÉCOLES PUBLIQUES**

**150 € par classe**

**150 € par groupe scolaire**

Soit une augmentation de 1,2 % de la valeur du point pour l'ensemble de ces crédits.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2010.

Madame RIFFAULT : J'aurais une question par rapport à la nouvelle réglementation sur la cantine, pourquoi cela n'a pas été délibéré en Conseil municipal ?

Madame BRECHET : Les règlements de fonctionnement n'ont pas besoin d'être délibérés en Conseil municipal, néanmoins comme je l'avais annoncé au Comité consultatif, nous allons faire un bilan au bout de 6 mois de fonctionnement et ensuite un règlement plus détaillé sera soumis à la commission pour être portée à la connaissance détaillée des familles en complément de ce qui leur a été remis actuellement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

## **Point n° 13 - Transports extra-scolaires des élèves des écoles publiques et privées – Prise en charge pour l'année 2010**

Un crédit est attribué chaque année aux écoles du 1<sup>er</sup> degré, publiques et privées, pour le déplacement des élèves dans le cadre extra scolaire.

Cette attribution est faite à raison d'un point par classe et par année civile.

Après avis de la commission finances du 18 janvier 2010, Madame BRECHET propose de fixer la valeur de ce point, pour 2010, à 150 € (143 € en 2009).

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2010 (soit +5%).

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

**Point n° 14 - Écoles Privées – Participation communale aux dépenses de fonctionnement des établissements du 1<sup>er</sup> degré sous contrat d'association – Forfait 2010**

Dans le cadre du contrat d'association, la Ville des Ponts-de-Cé participe à la scolarisation des élèves domiciliés sur la commune, à hauteur du forfait d'externat, pour les deux écoles privées, Saint Aubin et Saint Maurille.

Les modalités de cette participation ont été définies par conventions, signées avec chacun des deux établissements. Ces conventions ont été adoptées par une délibération du 27 juillet 2000.

Le montant de ces aides est fixé annuellement par délibération du Conseil municipal.

La présente délibération a pour objet de fixer le montant du forfait par élève qui représente la prise en charge par la commune, des dépenses de fonctionnement des classes.

Après avis de la commission finances du 18 janvier 2010, Madame BRECHET, adjointe, propose de fixer pour 2010 ce forfait à :

- Elève de classe Maternelle : 823,02 € (2009 : 813,27 €)
- Elève de classe Primaire : 422,80 € (2009 : 417,79 €)
- soit+1.20%

Ce forfait concerne les élèves domiciliés aux Ponts-de-Cé.

Toutefois, en complément, Madame BRECHET propose que cette contribution soit étendue, comme les années précédentes :

- Aux élèves qui ne sont plus domiciliés aux Ponts-de-Cé suite à un déménagement de leurs parents, mais qui ne font que poursuivre leur scolarité dans l'école privée des Ponts-de-Cé initialement fréquentée,
- Aux élèves qui sont domiciliés dans l'une des communes membres d'Angers Loire Métropole suivantes, appliquant la règle de la gratuité-réciprocité aux écoles privées :
  - Angers
  - Mûrs-Erigné
  - Sainte-Gemmes-sur-Loire
  - Soulaines-sur-Aubance

ADOpte par 31 voix pour et 2 abstentions (Mme DANILO – M. GUIBERT)

---

**Point n° 15 – Enseignement des langues et cultures d’origine - Dotation à l’école**

Mme BRECHET rappelle que la commune des Ponts-de-Cé met à la disposition de l’Education Nationale pour des cours de langues et cultures d’origine, des locaux municipaux durant la période scolaire.

A la demande de l’Education Nationale, une convention précise les modalités de fonctionnement de cet enseignement optionnel.

Mme BRECHET indique que l’école d’accueil bénéficie, à ce titre, d’une dotation accordée par la ville des Ponts-de-Cé. Elle propose que pour l’année scolaire en cours cette dotation soit de 137 €.

Cette dotation concerne principalement l’école Malraux pour l’enseignement de la langue arabe.

ADOPTE A L’UNANIMITE

---

## **Point n° 16 - Ecoles Privées – Prestations sociales en faveur des enfants - Année scolaire 2009/2010**

Après avis de la commission finances du 18 janvier 2010, Madame BRECHET, adjointe, rappelle que par convention approuvée par délibération du 27 juillet 2000, dans le cadre de la loi du 31 décembre 1959, le Conseil municipal a décidé la mise en place de prestations sociales en faveur des enfants scolarisés dans les écoles privées.

Il avait ainsi décidé d'attribuer aux élèves des écoles privées résidant aux Ponts-de-Cé les mêmes prestations que dans l'enseignement public, en matière de restauration et d'accueil périscolaire. A cet effet, il avait été décidé d'attribuer une aide aux OGEC.

Ces aides se rapportent notamment :

- A la restauration scolaire : le nombre de repas subventionné est déterminé au prorata du nombre d'élève résidant aux Ponts-de-Cé, contrôlé à la rentrée de septembre. Cette aide se rapporte tout particulièrement à l'organisation de la distribution des repas et la rémunération des personnels affectés à ce service.
- A la garderie périscolaire : l'aide est calculée en fonction du nombre d'heures d'ouverture de la garderie au profit d'enfants résidant aux Ponts-de-Cé.

Ces aides sont versées à terme échu sur production des justificatifs nécessaires.

Madame BRECHET propose à l'assemblée une revalorisation de ces prestations à compter de **l'année scolaire 2009/2010** à hauteur de + 1,2 % par rapport à 2008/2009, ainsi qu'il suit :

### **1/ restauration**

**1,45 € par enfant ouvrant droit**

### **2/ accueils périscolaires**

**5,64 € par heure d'ouverture par enfant ouvrant droit**

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

## **Point n° 17 – Accueils de loisirs et de vacances - Allocation journalière communale 2010**

Une allocation journalière est proposée aux familles pour l'accueil des enfants en centre de loisirs, les critères d'attribution sont les suivants :

- enfants et adolescents âgés de 3 à 16 ans, domiciliés aux Ponts-de-Cé, fréquentant les accueils de loisirs sans hébergement, municipaux ou non, centres de vacances et de loisirs et camps. Il est précisé que les structures des Ponts-de-Cé et actions mises en œuvre par la Ville des Ponts-de-Cé : Ateliers enfantins, sports et vacances, n'ouvrent pas droit à cette allocation, les tarifs fixés en tenant compte.

- paiement des allocations :

- directement aux associations et aux structures recevant les enfants ;
- aux familles pour celles dont les enfants fréquentent les accueils de loisirs municipaux, sur présentation d'une attestation et d'un relevé bancaire ou postal par le demandeur

- périodes de fréquentation prises en compte :

- ensemble des vacances scolaires du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, cette allocation étant allouée sans aucune limitation quant au nombre de jours, pour toutes les associations et structures,
- ainsi que le mercredi, en plus des vacances scolaires, pour le centre Raymond Zeller.

Après avis de la commission finances du 18 janvier 2010, Madame BRECHET propose de maintenir cette allocation journalière communale à 2,72 € par enfant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

\_\_\_\_\_

**Point n° 18 - Théâtre des Dames et Centre culturel Vincent-MALANDRIN- Révision des tarifs de location applicables à partir du 1er janvier 2010**

Après avis de la commission finances du 18 janvier 2010, Madame ZELLER, adjointe, propose à l'assemblée de réviser les tarifs de location du Théâtre des Dames et des salles de danse du Centre culturel Vincent-MALANDRIN sur la base de 2% d'augmentation par rapport à 2009 et rappelle les modalités de location :

**Théâtre des Dames**

Tarifs location	LES PONTS-DE-CE			Extérieur Tarif plein
	Tarif préférentiel			
	Etablissements scolaires	Associations	Associations, établissements scolaires et autres utilisateurs	
	1 week-end 1 fois par an	1 journée 1 fois par an		
Une journée de 8h00 à 2h00	51 € par journée	51 €	153 €	612 €
Caution obligatoire	500 €			

**Centre culturel Vincent-MALANDRIN**

Tarifs location	LES PONTS-DE-CÉ Tarif préférentiel	Extérieur Tarif plein
<b>Studio de danse n°1 ou Studio de danse n°2 ou Salle Loire</b>		
Journée entre 8h00 et minuit	Au minimum 6 heures d'occupation consécutives Au maximum 16 heures d'occupation  204 €	408 €
Demi-journée Entre 8h00 et 13h00 ou Entre 14h00 et 19h00	Au maximum 5 heures d'occupation consécutives  102 €	204 €
Soirée Entre 20h00 et minuit	Au maximum 4 heures d'occupation  102 €	204 €
Chèque de caution	500 €	

Modalités de location :

Compte tenu des travaux et aménagements spécifiques de cette salle de spectacles, la location du Théâtre des Dames sera réservée uniquement aux demandes ayant pour objet l'organisation d'une manifestation à caractère culturel ou artistique.

Seules les demandes de location adressées au plus tard le 30 mai de l'année en cours seront prises en compte pour la saison suivante.

Pour les associations Ponts-de-Céaises de théâtre amateur, le nombre de journées de location accordé jusqu'au 31 août 2010 sera limité à huit, en fonction des disponibilités de la salle.

Toute demande de location du Théâtre des Dames ayant pour objectif d'organiser exclusivement un spectacle permettra de bénéficier, si besoin, d'au maximum trois séances de répétition générale. Les dates des répétitions générales seront accordées en fonction des disponibilités de la salle.

Les demandes de location pour le centre culturel Vincent MALANDRIN seront adressées par courrier au plus tard 6 semaines avant la première date demandée.

Compte tenu des contraintes d'utilisation des studios de danse No1 et No2, dues notamment à la fragilité de leurs planchers spécifiques, la location de ces 2 studios sera réservée uniquement aux demandes adaptées à ces contraintes et ayant pour objet la formation chorégraphique avec encadrement par des enseignants professionnels diplômés d'Etat ou l'accueil en répétition de compagnies chorégraphiques professionnelles.

Pour le Théâtre des dames et le centre culturel Vincent MALANDRIN, les demandeurs seront invités, pour valider leurs réservations, à verser 30 % du montant total de la location (minimum de 30 € d'arrhes).

Ce règlement sera effectué par chèque dans les 15 jours ouvrés (ramenés à 10 jours ouvrés en cas de délai trop court) suivant réception de la confirmation écrite de la mairie, accompagné d'un exemplaire du contrat de location validé et signé.

L'absence de règlement des arrhes dans le délai imparti entraînera le classement sans suite de la demande, sans rappel ultérieur de la part des services municipaux.

En cas d'annulation, le demandeur doit en informer la Ville des Ponts-de-Cé par courrier le plus tôt possible. Si la demande d'annulation est adressée dans un délai de moins de six mois avant la date, les arrhes versées resteront acquises à la commune quel que soit le motif de l'annulation.

Madame ZELLER propose à l'assemblée, d'autoriser Monsieur le Maire à réactualiser ces tarifs par arrêté conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à partir de 2011.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

### **Point n° 19 – Personnel communal – tableau des emplois**

Monsieur Jean-Claude BOYER, adjoint, propose à l'assemblée d'adapter le tableau des emplois permanents à l'évolution des missions des agents par la création des postes suivants, et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2010 :

<b>Grades</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Nombre de poste</b>
Attaché territorial	Temps complet	1
Educateur de jeunes enfants principal	Temps complet	1
Technicien supérieur principal	Temps complet	1
Rédacteur principal	Temps complet	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	1
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	16/35	1

Monsieur BOYER : J'ai une précision sur les 9 postes, 7 concernant des promotions, 1 concerne une mutation et 1 recrutement d'un agent d'entretien qui avant officiait à la paroisse.

ADOpte par 25 voix pour et 8 abstentions (M. DEREMAUX – Mme RIFFAULT – M. FERRAND – M. DUCHESNE – Mme BUTEAU (pouvoir à M. DEREMAUX) – Mme FROGER – M. COLIN – Mme EMEREAU)

### **Point n° 20 – Personnel communal – tableau des emplois**

Suite à l'ensemble des modifications susvisées, aux mutations, départs en retraite ou autres changements de temps de travail ayant eu lieu durant l'année 2009, Monsieur Jean-Claude BOYER, adjoint, propose à l'assemblée la mise à jour du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> février 2010 après avoir consulté, comme il se doit, les membres du comité technique paritaire le 15 décembre dernier.

<b>Catégories</b>	<b>Grades ou emplois</b>	<b>Postes ouverts</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
A	Ingénieur principal	1
A	Ingénieur	1
B	Technicien supérieur territorial chef	1
B	Technicien supérieur territorial principal	3
B	Technicien supérieur territorial	4
B	Contrôleur de travaux chef	1
C	Agent de maîtrise principal	3

C	Agent de maîtrise	4
C	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	6
C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	11
C	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	9
C	- à 32,5/35 <sup>ème</sup>	1
C	- à 31/35 <sup>ème</sup>	1
C	- à 28/35 <sup>ème</sup>	1
C	- à 27,5/35 <sup>ème</sup>	2
C	- à 25/35 <sup>ème</sup>	1
C	- à 24,5/35 <sup>ème</sup>	1
C	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	23
C	- à 33/35 <sup>ème</sup>	1
C	- à 32,5/35 <sup>ème</sup>	1
C	- à 31/35 <sup>ème</sup>	1
C	- à 30,5/35 <sup>ème</sup>	2
C	- à 30/35 <sup>ème</sup>	2
C	- à 28/35 <sup>ème</sup>	2
C	- à 27/35 <sup>ème</sup>	2
C	- à 26/35 <sup>ème</sup>	1
C	- à 25/35 <sup>ème</sup>	1
C	- à 23/35 <sup>ème</sup>	1
C	- à 22/35 <sup>ème</sup>	2
C	- à 21/35 <sup>ème</sup>	1
C	- à 20/35 <sup>ème</sup>	1
C	- à 18/35 <sup>ème</sup>	1
C	- à 16,5/35 <sup>ème</sup>	1
C	- à 16/35 <sup>ème</sup>	1
C	- à 11,5/35 <sup>ème</sup>	1
C	- 8/35 <sup>ème</sup>	1
<b>Total filière technique</b>		<b>97</b>

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
A	Directeur Général des Services	1
A	Attaché territorial principal	1
A	Attaché territorial	7
B	Rédacteur chef	2
B	Rédacteur principal	2
B	Rédacteur	6
C	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	5
C	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2
C	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	8
C	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	12
<b>Total filière administrative</b>		<b>46</b>

<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>		
A	Médecin de 1 <sup>ère</sup> classe TNC (2,5/35 <sup>ème</sup> )	1
A	Puéricultrice de classe normale	1
B	Educateur de jeunes enfants principal	1
B	Educateur jeunes enfants	4

B	Assistant socio-éducatif principal	1
C	Auxiliaire de Puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
C	Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	6
C	ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
C	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	2
C	- à 30,5/35 <sup>ème</sup>	1
C	Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	2
C	Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe TNC (30,5/35 <sup>ème</sup> )	1
C	Agent Social de 2 <sup>ème</sup> classe TNC (6,5/35 <sup>ème</sup> )	1
<b>Total filière Sanitaire et Sociale</b>		<b>24</b>

<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
A	Bibliothécaire	1
B	Assistant qualifié de conservation de 2 <sup>ème</sup> classe	1
B	Assistant de conservation de 1 <sup>ère</sup> classe	1
B	Assistant de conservation de 2 <sup>ème</sup> classe	1
C	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
C	Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	1
C	Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1
<b>Total filière culturelle</b>		<b>7</b>

<b>FILIERE ANIMATION</b>		
B	Animateur	2
C	Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	2
C	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	2
C	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe (33/35 <sup>ème</sup> )	1
C	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe (25,5/35 <sup>ème</sup> )	1
C	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe (23/35 <sup>ème</sup> )	1
C	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe (11,5/35 <sup>ème</sup> )	1
<b>Total filière animation</b>		<b>10</b>

<b>POLICE MUNICIPALE</b>		
C	Brigadier-chef principal	1
C	Gardien de police	3
<b>Total filière police municipale</b>		<b>4</b>

<b>TOTAL</b>	<b>188</b>
--------------	------------

<b>EMPLOIS SPECIFIQUES</b>		
A	Charge de communication	1
A	Directeur de la planification urbaine	1
A	Directeur du développement culturel	1
<b>Total emplois spécifiques</b>		<b>3</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>191</b>
----------------------	------------

Monsieur FERRAND : La modification du tableau tient compte de cela, et du coup il y a des postes qui se libèrent ?

Monsieur BOYER : Je n'ai pas les renseignements sous la main, donc on pourra vous répondre au prochain Conseil municipal. Ce que je peux vous dire le chiffre total de 191, à partir de l'ensemble de ces différents types de poste est la résultante des 9 ouvertures que l'on a fait à la précédente et d'une suppression de 25 postes budgétaires qui ont été présentés au Comité paritaire de décembre.

Si vous prenez le tableau de l'année dernière on avait 207 postes ouverts, on en a supprimé 25 au CTP de décembre. Ce soir on en ajoute 9 nouveaux, ce qui fait un total de 191 postes. Cela fait environ une vingtaine d'écart sur 191, il y en a une vingtaine de non pourvu depuis l'année dernière on essaye quand même de rapprocher le nombre de postes budgétaire ouverts, le plus possible du nombre réellement pourvu, de manière à ne pas avoir en permanence une masse importante de postes ouverts pour rien. Ce qui nous impose, lorsqu'il y a besoin par exemple d'une promotion ou autre qui n'avait pas été prévue, de faire une nouvelle délibération pour ouvrir un poste, si il n'y en a pas assez.

Monsieur FERRAND : Concernant la police municipale, juste un exemple, il y a des policiers municipaux qui sont partis, est-ce que les postes sont fermés ? Est-ce qu'on est en train de recruter ceux qui sont partis ?

Monsieur le MAIRE : Vous avez du voir qu'il y a 4 postes inscrits au tableau. Actuellement trois sont occupés, un policier a été muté, à sa demande, à la Flèche et il n'est pas prévu de le remplacer pour l'instant.

Monsieur FERRAND : Voilà une information, je trouve que c'est intéressant, mais il y avait 5 postes avant ?

Monsieur le MAIRE : Il y avait 5 postes, nous en avons conservé 4.

Monsieur FERRAND : Mais justement c'est intéressant, est-ce qu'il y a une volonté par exemple, de supprimer la police municipale ?

Monsieur le MAIRE : Pas du tout.

Monsieur FERRAND : Alors pourquoi est-ce qu'on ne veut pas pourvoir ?

Monsieur le MAIRE : Pas du tout, d'abord il n'y a eu 4 policiers municipaux que juste avant notre arrivée, auparavant il y en avait 3, puisque la dernière recrutée a commencé à exercer le 1<sup>er</sup> mars 2008. D'autre part, les chiffres de la délinquance sur la commune, ne justifient pas pour l'instant l'emploi de 4 policiers municipaux. Il n'est donc pas question de les supprimer, mais pour l'instant on n'a eu qu'un départ et nous ne le remplaçons pas. Naturellement, si les choses évoluent on verra, mais pour l'instant il n'est pas prévu de le remplacer.

Ensuite, je vais faire une information à Monsieur FERRAND, la police municipale jusqu'ici était cantonnée sur le secteur de l'Ile au Bourg, à côté de la mairie, nous allons la transférer sur le secteur de la Chesnaie, qui est un secteur stratégique du point de vue tranquillité publique. Ils vont utiliser une partie des locaux vacants près de la police nationale, puisque vous savez que cette fameuse police de proximité mobilisait les locaux municipaux pour 2 fois 3 heures pas semaine.

Nous avons donc passé une convention avec la police nationale et au cours de ce 1<sup>er</sup> trimestre, la police municipale sera relocalisée sur le site de la Chesnaie à côté de la police nationale, pour travailler sur des missions différentes et complémentaires.

ADOPTE par 25 voix pour et 8 abstentions (M. DEREMAUX – Mme RIFFAULT – M. FERRAND – M. DUCHESNE – Mme BUTEAU (pouvoir à M. DEREMAUX) – Mme FROGER – M. COLIN – Mme EMEREAU)

## **Point n° 21 – Création d'emplois saisonniers ou occasionnels**

Monsieur Jean-Claude BOYER, adjoint, expose à l'assemblée la nécessité de créer certains emplois saisonniers ou occasionnels pour assurer le fonctionnement des services.

En conséquence, et conformément aux dispositions réglementaires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (Article 3-2), il propose la création des postes suivants :

<b>Fonctions / Affectation</b>	<b>Grade</b>	<b>Postes</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Durée</b>	<b>Indice de rémunération</b>	<b>Motif juridique</b>
Musée des coiffes	Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	3	10/35 <sup>ème</sup>	6 mois	IB 297	Saisonnier
Musée des coiffes	Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1	5/35 <sup>ème</sup>	6 mois	IB 348	Saisonnier
Musiciens pour les cérémonies et commémorations	Assistant d'enseignement artistique	2	Forfait de 3heures par cérémonie	2 jours	IB 612	Saisonnier
Accueil et service pour les cérémonies et commémorations	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2	Temps complet	5 jours	IB 297	Occasionnel
Distribution du journal municipal	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	4	2 jours par mois	11 mois	IB 297	Occasionnel

Madame RIFFAULT : L'année dernière la durée de temps de travail des musiciens pour les cérémonies et les commémorations portait sur 5 jours et là vous avez plus que 2 jours sur l'année 2010 ? Et sur l'accueil et service pour les cérémonies et commémorations il y avait 10 jours en durée ?

Monsieur GUIOULLIER : Je peux répondre là-dessus. Avant nous courions après des musiciens, nous n'avions pas la possibilité d'avoir toujours les mêmes, on était toujours à la recherche pour avoir ces musiciens. Là nous avons passé un contrat avec deux musiciens pour une année. C'est en fonction des besoins.

ADOpte par 25 voix pour et 8 abstentions (M. DEREMAUX – Mme RIFFAULT - M. FERRAND – M. DUCHESNE – Mme BUTEAU (pouvoir à M. DEREMAUX) – Mme FROGER – M. COLIN – Mme EMEREAU)

---

## **Point n° 22 – Centre Départemental de Tennis - Convention de mise à disposition d'équipements sportifs**

Monsieur PAVILLON, adjoint aux sports, rappelle que la Ville des Ponts-de-Cé, dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités physiques et sportives, régies par le code du sport, réalise et assure la maintenance d'équipements sportifs existants qu'elle met à disposition des associations sportives pour leur permettre de mener à bien les différentes actions de leur projet de développement.

La municipalité souhaite ouvrir plus largement la fréquentation des équipements sportifs mis à disposition du Centre Départemental de Tennis aux pratiques scolaires et de loisirs. En accord avec les partenaires de la collectivité que sont l'Association Sportive des Ponts de Cé Tennis (A.S.P.C) et les ligues départementales et régionales de tennis, Monsieur PAVILLON propose d'annuler et de remplacer la convention de mise à disposition de ces équipements comme suit.

La Ville des Ponts-de-Cé s'engage à mettre gratuitement à disposition du Comité Départemental de Tennis, les locaux et équipements suivants afin de soutenir la pratique du tennis dans l'exercice de ses activités d'intérêt général.

Désignation des locaux :

- 5 courts de tennis couverts
- 1 salle de réunions
- 1 club house-bar
- 4 pièces à usage de bureaux situés au premier étage
- 1 local technique et des installations sanitaires
- 4 courts extérieurs

La convention prévoit en contrepartie que le Centre soit administré conjointement par la Municipalité, le Comité Départemental de Tennis et le Club ASPC Tennis au moyen d'un comité de Gestion composé paritairement de :

- 1 délégué de la Ligue ou du Comité
- 1 représentant de l'ASPC Tennis
- Le maire ou son représentant.

Le rôle du comité de Gestion est de régler toutes les questions relatives à l'utilisation et au bon fonctionnement des installations :

- veiller à l'application du règlement intérieur
- établir le planning d'utilisation des courts

Par ailleurs le Comité Départemental de Tennis s'engage à participer aux frais de d'entretien, d'eau et d'électricité.

La durée de la convention est de 4 ans à compte de

En cas de résiliation unilatérale à l'initiative de la collectivité, en dehors de tout manquement aux obligations de la convention, la commune versera au C.D.T une indemnité d'éviction correspondant au montant du capital et pénalités éventuelles de l'emprunt restant dû, contracté pour participer au financement de l'extension du bâtiment visé par la mise à disposition.

Monsieur PAVILLON propose à l'assemblée délibérante :

- d'autoriser le maire ou à défaut lui même à signer la convention susvisée
- de désigner l'adjoint aux sports pour siéger au sein du comité de gestion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

### **Point n° 23 – A.A.E.E.C. - Convention de mise à disposition de la salle polyvalente du stade de la Chesnaie**

Monsieur PAVILLON, adjoint aux sports, informe les membres de l'assemblée du souhait de la section A.A.E.E.C canoë kayak de bénéficier d'un local sur le stade de la Chesnaie afin de pouvoir disposer du matériel de musculation nécessaire à la préparation physique de ses athlètes durant l'année, le local de l'annexe étant trop exigü.

Soucieux de soutenir et d'accompagner l'activité de l'A.A.E.E.C dans le cadre de la politique sportive communale, il est proposé à l'assemblée délibérante de passer une convention de mise à disposition avec l'association susvisée, qui fixe les règles d'occupation et de fonctionnement de cet équipement.

Cette mise à disposition devrait bénéficier, au delà de la seule section canoë kayak, à l'ensemble des sections sportives de l'A.A.E.E.C.

La durée de cette mise à disposition est d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de cette mise à disposition, il appartiendra notamment à l'A.A.E.E.C de valoriser et de comptabiliser dans ses écritures comptables la jouissance gratuite des locaux désignés dans la convention.

Monsieur PAVILLON demande à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut lui-même, à signer ladite convention.

Monsieur FERRAND : D'abord c'est un travail qui a été fait en collaboration avec eux, c'était pas une surprise par rapport à cet espace là, c'est sûr il aurait été beaucoup plus simple de réaliser l'ensemble de l'équipement canoë-kayak sur un seul site. Vous savez très bien que le périmètre de protection de l'usine des eaux, interdisait des travaux d'entretien des canoës-kayaks avec des produits chimiques et des produits dangereux donc il a été décidé d'avoir un hangar de stockage et un lieu de réparation comme ils avaient en plus demandé une salle de musculation, ils l'ont eu. Si aujourd'hui vous leur donnez 75 m<sup>2</sup>, mais ceci dit n'allez pas dire qu'on avait fait un cadeau à l'A.A.E.E.C., ce n'était pas le cas à ce moment là, par contre c'était un travail qui avait été fait en collaboration à côté.

Monsieur le MAIRE : Oui c'est très clair l'équipement que vous avez réalisé n'était pas adapté à la pratique de la musculation. C'était trop petit. Moi, à mon avis une salle de musculation il valait mieux l'installer sur le stade, au moins on aurait pu la mutualiser avec d'autres sports, enfin cela c'est de l'histoire ancienne, on ne va pas y revenir.

Monsieur PAVILLON : Juste pour compléter, vous leur mettez à leur disposition sans convention un autre lieu pour la commune pour faire la musculation, c'est la salle Lavéant. On a été obligé de les enlever de là-bas parce qu'il y a un autre lieu qui a servi de cellule de reclassement pour les affaires, donc il y avait un autre lieu qui était là-bas déjà, donc là on met à disposition et on règle l'affaire.

Monsieur FERRAND : Oui, mais dans l'histoire ils étaient surtout au début sous le centre Malandrin, puis ensuite ils étaient dans l'ancienne usine Cannelle et aujourd'hui vous leur proposez ces 75 m<sup>2</sup>, c'est très bien, mais ceci dit il fallait bien aussi construire aussi ce hangar, il n'y a pas d'argent public de perdu, heureusement.

Monsieur le MAIRE : Ce n'était pas l'endroit le plus adapté.

Monsieur COLIN : Par rapport à la délibération, on met que l'on va pouvoir avoir des valorisations comptables, cela va être vrai aussi pour le tennis, cela veut dire que cela va être vrai pour tout ?

Monsieur PAVILLON : L'objectif de toutes ces mises à disposition, c'est effectivement pour enfin identifier les locaux qui appartiennent au club. On est en train de faire ce travail de mise à disposition pour effectivement valoriser à un moment ou un autre cette écriture et puis tant de m<sup>2</sup> on fait des équipements et à un moment ou un autre dans la discussion autour des subventions, il y a tant de m<sup>2</sup>. C'est une des choses où nous on pourra mettre effectivement. C'est pour cela que l'on passe aussi toutes ces délibérations de mise à disposition, il n'y en avait aucune pour l'instant de faite, donc on les passe les unes après les autres, pour pouvoir valoriser et regarder véritablement ce que les associations ont à disposition.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

**Point n° 24 – Patrimoine communal – Alignement Rue David d’Angers – Acquisition auprès des Consorts MARTIN-PLANCHENault**

Monsieur BOYER, Adjoint au Maire, rappelle à l’assemblée la délibération du conseil municipal en date du 30 mai 1996 par laquelle le Conseil Municipal a accepté l’acquisition de deux parcelles cadastrées section AB n°470 et 471 d’une surface totale de 7a54ca, sises sur la commune des Ponts-de-Cé, rue David d’Angers, pour le franc symbolique.

Considérant que cette décision prévoyait l’établissement de l’acte de vente par la SCP BRUGIERE – COQUAZ GAROUDET, notaires à MURS ERIGNE et que la SCP BOULET et TOUCHET, lui succède, il convient de prévoir la rédaction de l’acte par cette dernière.

Considérant par ailleurs, la conversion du franc en euro, cette cession se réalisera moyennant 0,15 €.

Considérant enfin, que les frais de mainlevée partielle sont supérieurs au prix de l’acquisition de la parcelle, il convient d’autoriser sur cette acquisition la dispense de mainlevée partielle.

C’est pourquoi il est nécessaire de rapporter la délibération sus-citée et la modifier selon les énonciations apportées.

Monsieur BOYER, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal :

- de rapporter la délibération en date du 30 mai 1996,
- d’accepter l’acquisition dans les conditions énoncées,
- d’autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut lui-même, à signer l’acte de vente qui sera établi par la SCP BOULET et TOUCHET, notaires associés à Mûrs-Erigné.
- de procéder à toutes les démarches utiles et nécessaires à la mise au point définitive de ce dossier
- enfin pour le cas où malgré la convention de cession, l’identité du propriétaire figurant sur l’acte de vente serait différente de celle figurant à la présente délibération ou l’emprise inférieure à celle inscrite, sous réserve que les éléments unitaires constitutifs de l’indemnité restent inchangés, d’autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut lui-même, à procéder de la même manière, c’est-à-dire à signer l’acte, dispenser la Commune de la formalité de purge des hypothèques, payer les indemnités après accomplissement des procédures.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal.

ADOPTE A L’UNANIMITE

---

**Point n° 25 – Patrimoine communal – Alignement Rue Halopé Frères – Acquisition auprès de M et Mme LEBLAY**

Monsieur BOYER, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que dans le cadre de la servitude d'alignement grevant la rue Halopé Frères, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AL n°279 pour une superficie de 155 m<sup>2</sup> environ (à préciser après document d'arpentage).

Considérant que l'alignement en cause est aujourd'hui réalisé sur le terrain, et que Monsieur et Madame LEBLAY, actuels propriétaires, ont fait connaître leur accord, par courrier du 18 novembre 2009, pour céder à l'euro symbolique la partie de terrain en cause.

En conséquence, Monsieur BOYER, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal :

- d'accepter l'acquisition dans les conditions énoncées,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut lui-même, à signer l'acte de vente qui sera établi soit en la forme administrative, soit par Maître EMERIAU, notaire à Angers, avec le concours de Maître CRENN, notaire aux PONTS DE CE,
- de procéder à toutes les démarches utiles et nécessaires à la mise au point définitive de ce dossier
- enfin pour le cas où malgré la convention de cession, l'identité du propriétaire figurant sur l'acte de vente serait différente de celle figurant à la présente délibération ou l'emprise inférieure à celle inscrite, sous réserve que les éléments unitaires constitutifs de l'indemnité restent inchangés, d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut lui-même, à procéder de la même manière, c'est-à-dire à signer l'acte, dispenser la Commune de la formalité de purge des hypothèques, payer les indemnités après accomplissement des procédures.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal.

ADOpte A L'UNANIMITE

---

**Point n° 26 – Patrimoine communal – Aménagement du quartier Saint Aubin Ouest – Acquisition auprès de Monsieur Patrice MERCIER**

Monsieur BOYER, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal en date du 17 octobre 1996 par laquelle le Conseil Municipal a accepté l'acquisition auprès de Monsieur Patrice MERCIER, d'une parcelle cadastrée section AE n°552, pour une surface totale de 63ca, issue de la parcelle primitive AE n°527, sise sur la commune des Ponts-de-Cé, rue Beaurepaire, moyennant le franc symbolique.

Considérant que cette décision prévoyait l'établissement de l'acte de vente par la SCP BRUGIERE – COQUAZ GAROUDET, notaires à MURS ERIGNE et que la SCP BOULET et TOUCHET, lui succède, il convient de prévoir la rédaction de l'acte par cette dernière.

Considérant par ailleurs, la conversion du franc en euro, cette cession se réalisera moyennant 0,15 €.

Considérant enfin, que les frais de mainlevée partielle sont supérieurs au prix de l'acquisition de la parcelle, il convient d'autoriser sur cette acquisition la dispense de mainlevée partielle.

Monsieur BOYER, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal :

- de rapporter la délibération en date du 17 octobre 1996,
- d'accepter l'acquisition dans les conditions énoncées,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut lui-même, à signer l'acte de vente qui sera établi par la SCP BOULET et TOUCHET, notaires associés à Mûrs-Erigné.
- de procéder à toutes les démarches utiles et nécessaires à la mise au point définitive de ce dossier
- enfin pour le cas où malgré la convention de cession, l'identité du propriétaire figurant sur l'acte de vente serait différente de celle figurant à la présente délibération ou l'emprise inférieure à celle inscrite, sous réserve que les éléments unitaires constitutifs de l'indemnité restent inchangés, d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut lui-même, à procéder de la même manière, c'est-à-dire à signer l'acte, dispenser la Commune de la formalité de purge des hypothèques, payer les indemnités après accomplissement des procédures.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

## **Point n° 27 – Patrimoine communal – Alignement Rue David d'Angers – Acquisition auprès de la SCI FRV**

Monsieur BOYER, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal en date du 19 Novembre 1989 par laquelle le Conseil Municipal a accepté l'acquisition auprès de Monsieur RIAUD, de la parcelle cadastrée section AH n°586, issue de la parcelle primitive AH n°554, pour une surface totale de 50ca, sise sur la commune des Ponts-de-Cé, 31 rue David d'Angers, moyennant le franc symbolique.

Considérant que cette décision prévoyait l'établissement de l'acte de vente par la SCP BRUGIERE – COQUAZ GAROUDET, notaires à MURS-ERIGNE et que la SCP BOULET et TOUCHET, lui succède, il convient de prévoir la rédaction de l'acte par cette dernière.

Considérant par ailleurs, la conversion du franc en euro, cette cession se réalisera moyennant 0,15 €.

Les frais de mainlevée partielle étant supérieurs au prix de l'acquisition de la parcelle, il convient d'autoriser sur cette acquisition la dispense de mainlevée partielle.

Considérant enfin que le propriétaire actuel est la SCI FRV, il est nécessaire de rapporter la délibération sus-citée et la modifier selon les énonciations apportées.

Monsieur BOYER, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal :

- de rapporter la délibération en date du 16 novembre 1989,
- d'accepter l'acquisition dans les conditions énoncées,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut lui-même, à signer l'acte de vente qui sera établi par la SCP BOULET et TOUCHET, notaires associés à Mûrs-Erigné.
- de procéder à toutes les démarches utiles et nécessaires à la mise au point définitive de ce dossier
- enfin pour le cas où malgré la convention de cession, l'identité du propriétaire figurant sur l'acte de vente serait différente de celle figurant à la présente délibération ou l'emprise inférieure à celle inscrite, sous réserve que les éléments unitaires constitutifs de l'indemnité restent inchangés, d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut lui-même, à procéder de la même manière, c'est-à-dire à signer l'acte, dispenser la Commune de la formalité de purge des hypothèques, payer les indemnités après accomplissement des procédures.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

**Point n° 28 – Patrimoine communal – Alignement avenue de l'Europe – Acquisition auprès de la SCI « Les Fauconneries »**

Monsieur BOYER, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal en date du 20 mai 1999 par laquelle le Conseil Municipal a accepté l'acquisition auprès de la SCI « Les Fauconneries », d'une parcelle cadastrée section AK n°1539, pour une surface totale de 27ca, issue de la parcelle primitive AK n°1227, sise sur la commune des Ponts-de-Cé, lieudit « Les Fauconneries », moyennant le franc symbolique.

Considérant que cette décision prévoyait l'établissement de l'acte de vente par la SCP BRUGIERE – COQUAZ GAROUDET, notaires à MURS-ERIGNE et que la SCP BOULET et TOUCHET, lui succède, il convient de prévoir la rédaction de l'acte par cette dernière.

Considérant par ailleurs, la conversion du franc en euro, cette cession se réalisera moyennant 0,15 €.

Considérant enfin, que les frais de mainlevée partielle sont supérieurs au prix de l'acquisition de la parcelle, il convient d'autoriser sur cette acquisition la dispense de mainlevée partielle.

Monsieur BOYER, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal :

- de rapporter la délibération en date du 20 mai 1999,
- d'accepter l'acquisition dans les conditions énoncées,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut lui-même, à signer l'acte de vente qui sera établi par la SCP BOULET et TOUCHET, notaires associés à Mûrs-Erigné.
- de procéder à toutes les démarches utiles et nécessaires à la mise au point définitive de ce dossier
- enfin pour le cas où malgré la convention de cession, l'identité du propriétaire figurant sur l'acte de vente serait différente de celle figurant à la présente délibération ou l'emprise inférieure à celle inscrite, sous réserve que les éléments unitaires constitutifs de l'indemnité restent inchangés, d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut lui-même, à procéder de la même manière, c'est-à-dire à signer l'acte, dispenser la Commune de la formalité de purge des hypothèques, payer les indemnités après accomplissement des procédures.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

**Point n° 29 – Patrimoine communal – Alignement rue David d’Angers – Acquisition auprès des Consorts MERLE**

Monsieur BOYER, Adjoint au Maire, rappelle à l’assemblée la délibération du conseil municipal en date du 8 mars 2000 par laquelle le Conseil Municipal a accepté l’acquisition auprès des Consorts MERLE, de parcelles cadastrées section AI n°681, pour une surface de 32ca et AI n°682 pour 6 ca, soit 38 ca au total, sises sur la commune des Ponts-de-Cé, 60 rue David d’Angers, moyennant le franc symbolique.

Considérant que cette décision prévoyait l’établissement de l’acte de vente par Maître COQUAZ GAROUDET, notaire à MURS ERIGNE et que la SCP BOULET et TOUCHET, lui succède, il convient de prévoir la rédaction de l’acte par cette dernière.

Considérant par ailleurs, la conversion du franc en euro, cette acquisition se réalisera moyennant 0,15 €.

Considérant enfin, que les frais de mainlevée partielle sont supérieurs au prix de l’acquisition de la parcelle, il convient d’autoriser sur cette acquisition la dispense de mainlevée partielle.

Monsieur BOYER, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal :

- de rapporter la délibération en date du 8 mars 2000,
- d’accepter l’acquisition dans les conditions énoncées,
- d’autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut lui-même, à signer l’acte de vente qui sera établi par la SCP BOULET et TOUCHET, notaires associés à Mûrs-Erigné.
- de procéder à toutes les démarches utiles et nécessaires à la mise au point définitive de ce dossier
- enfin pour le cas où malgré la convention de cession, l’identité du propriétaire figurant sur l’acte de vente serait différente de celle figurant à la présente délibération ou l’emprise inférieure à celle inscrite, sous réserve que les éléments unitaires constitutifs de l’indemnité restent inchangés, d’autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut lui-même, à procéder de la même manière, c’est-à-dire à signer l’acte, dispenser la Commune de la formalité de purge des hypothèques, payer les indemnités après accomplissement des procédures.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal.

ADOPTE A L’UNANIMITE

---

**Point n° 30 – Patrimoine communal – Alignement rue David d’Angers – Acquisition auprès des Consorts JOLIVET**

Monsieur BOYER, Adjoint au Maire, rappelle à l’assemblée la délibération du conseil municipal en date du 20 septembre 2006 par laquelle le Conseil Municipal a accepté l’acquisition auprès des Consorts JOLIVET, d’une partie de la parcelle cadastrée section AI n°65, pour une surface de 15m<sup>2</sup> environ (à préciser après document d’arpentage), sise sur la commune des Ponts-de-Cé, 58 rue David d’Angers, moyennant l’euro symbolique.

Considérant que cette décision prévoyait l’établissement de l’acte de vente par la SCP BRUGIERE et COQUAZ GAROUDET, notaires associés à MURS-ERIGNE et que la SCP BOULET et TOUCHET, lui succède, il convient de prévoir la rédaction de l’acte par cette dernière.

Considérant enfin, que les frais de mainlevée partielle sont supérieurs au prix de l’acquisition de la parcelle, il convient d’autoriser sur cette acquisition la dispense de mainlevée partielle.

Monsieur BOYER, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal :

- de rapporter la délibération en date du 20 septembre 2006,
- d’accepter l’acquisition dans les conditions énoncées,
- d’autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut lui-même, à signer l’acte de vente qui sera établi par la SCP BOULET et TOUCHET, notaires associés à Mûrs-Erigné.
- de procéder à toutes les démarches utiles et nécessaires à la mise au point définitive de ce dossier
- enfin pour le cas où malgré la convention de cession, l’identité du propriétaire figurant sur l’acte de vente serait différente de celle figurant à la présente délibération ou l’emprise inférieure à celle inscrite, sous réserve que les éléments unitaires constitutifs de l’indemnité restent inchangés, d’autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut lui-même, à procéder de la même manière, c’est-à-dire à signer l’acte, dispenser la Commune de la formalité de purge des hypothèques, payer les indemnités après accomplissement des procédures.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal.

ADOPTE A L’UNANIMITE

---

**Point n° 31 – Emprunt garanti « Anjou Castors » - Achat de 29 logements locatifs sociaux « Square de la Dube » - Emprunt de 261 360 € PLUS foncier - Durée de 50 ans**

Suite à une erreur matérielle, la délibération prise en date du 23 mars 2009 afin de garantir cet emprunt est retirée.

Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;  
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales  
Vu l'article 2298 du Code civil ;

Madame Céline HAROU, adjointe, propose à l'assemblée de garantir le remboursement d'un emprunt selon les caractéristiques et engagements suivants :

→ ANJOU-CASTORS se propose de contracter un emprunt de 261 360 Euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'achat en VEFA d'une opération de 29 logements locatifs sociaux individuels dont 23 en PLUS et 6 en PLAI, sur la commune des PONTS DE CE, "Square de la Dube".

→ La Commune des Ponts-de-Cé accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 261 360 euros que ANJOU-CASTORS se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

→ Les caractéristiques du prêt PLUS FONCIER consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Durée totale du prêt : ..... : 50 ans

Echéances ..... : annuelles

Différé d'amortissement ..... : sans

Taux d'intérêt actuariel annuel ..... : 3,10 %

Taux annuel de progressivité ..... : 0

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

→ Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

→ Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Madame HAROU propose à l'assemblée :

- de garantir l'emprunt ci-dessus dans les conditions pré-citées,

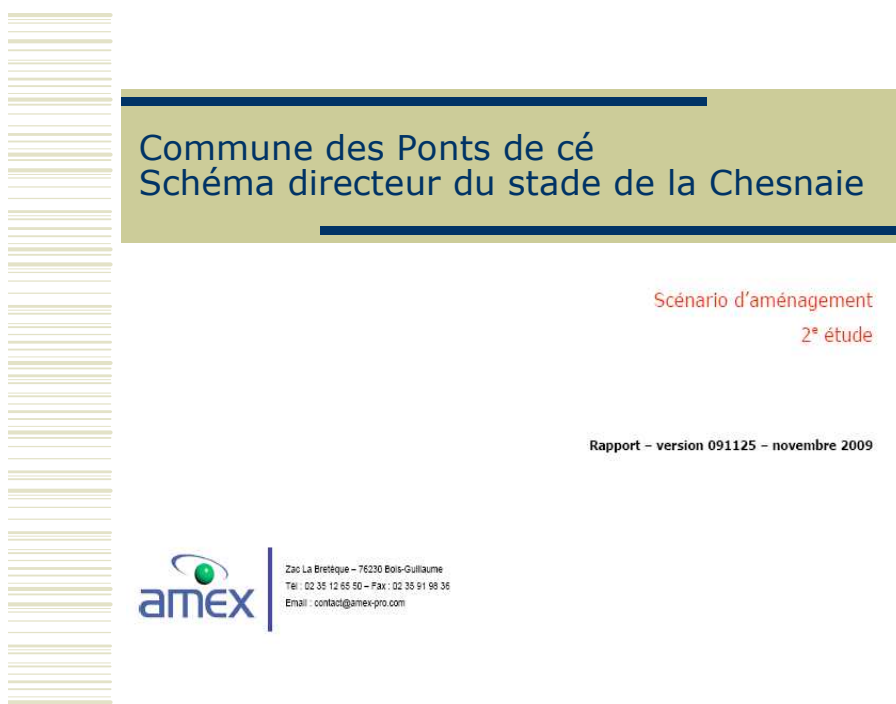
- d'autoriser le Maire, ou à défaut elle-même, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ADOpte A L'UNANIMITE

---

## **Point n° 32 – Présentation – Schéma directeur du stade**

Monsieur PAVILLON présente le schéma directeur du stade :



Madame EMEREAU : Juste une petite question, c'est de savoir si effectivement cette étude comprend une analyse des coûts sur l'électricité, l'eau et le chauffage ?

Monsieur PAVILLON : Oui, bien entendu on s'aperçoit qu'on a beaucoup de perte liée au chauffage. On a effectivement beaucoup de perte de chauffage sur les salles B et C et qui augmentent. Il n'y a pas de gestion de nos flux, c'est-à-dire que tout simplement ce sont des thermostats que l'on ne peut pas bloquer, donc il suffit que quelqu'un y touche pour changer la température. Il y a un gros travail des agents pour remettre à chaque fois la température après la venue des classes et des clubs pour remettre les compteurs à zéro. En effet, des fois cela chauffe toute une nuit alors qu'il n'y a personne, donc là effectivement il y a un gros travail à faire. Il y a une étude de faite qui a démontré que l'on dépense beaucoup d'argent au niveau du chauffage et de l'électricité. Après au niveau de l'eau c'est mieux géré.

Madame EMEREAU : Cela fait parti des préoccupations majeures de nombreuses communes, ils existent des équipements tout simples qui ne sont pas très coûteux et qui permettent d'économiser beaucoup, donc je pense qu'il y a des mesures qui peuvent être adoptées même assez rapidement pour cela.

Monsieur le MAIRE : Tout à fait, je crois que de toute façon on va s'inscrire dans les préoccupations du grenelle c'est clair, tout au moins pour l'équipement de nos installations et je crois qu'aussi qu'il faut aborder l'aspect humain de ce type d'équipement. La pratique sportive aujourd'hui, c'est une pratique qui est transgénérationnelle, qui doit s'ouvrir sur la Ville, comme l'a dit Monsieur PAVILLON. Un parc urbain, cela va aussi supposer des flux de circulations, parce qu'aujourd'hui un stade n'est pas une entité fermée, ni exclusivement réservée à la pratique de compétitions. Il faut que cela soit un ensemble ouvert sur la Ville pour l'évolution des mœurs de cette société. C'est dans cette démarche que nous nous inscrivons, comme nous nous inscrivons également dans cette démarche lorsque nous réalisons un Comité consultatif sur les Hauts de Loire pour penser la Ville de demain.

C'est vrai que cela à un coût, cela a été démontré, mais là aussi il faut une réflexion pour s'inscrire durablement dans un ensemble urbain, parce que nous sommes dans un bassin de vie et un ensemble urbain.

Je vous remercie de vos contributions et on fournira à tout ceux qui le souhaitent, des éléments d'informations qui pourront enrichir la réflexion pour phaser cette opération, qui nous parait extrêmement importante pour la restructuration de notre Ville. Je vous remercie Monsieur PAVILLON.

## **INFORMATIONS :**

- Conseil municipal le lundi 1er mars à 20h30, salle Emstal

## **Décisions du Maire :**

### **Monsieur le Maire communique à l'Assemblée les arrêtés suivants, pris en délégation de l'article L.2122.22 du C.G.C.T. :**

- Mise à disposition de personnel communal, location de matériel communale à des collectivités, associations et organismes divers, aux marchés d'approvisionnement et emplacements pour ventes diverses, ainsi qu'à la construction de bateaux sur trottoir et à l'occupation du domaine public après pose de canalisations souterraines – Revalorisation des tarifs pour l'année 2010.
- Restauration scolaire – Prix du repas au 01/01/10.
- Personnel communal et enseignants – Prix du repas servi à la cuisine centrale et dans les restaurants scolaires municipaux.
- Accueils périscolaires – Tarifs 2010.
- Réglementation temporaire de l'utilisation des terrains de sport municipaux – Fermeture des installations extérieures du stade municipal.
- Sports et vacances – Tarifs 2010.
- Ateliers enfantins – Tarifs 2010.
- Réglementation temporaire de l'utilisation des terrains de sport municipaux – Réouverture des installations extérieures du stade municipal.
- Contrat passé avec l'association Corps et Arts / Compagnie Clair'Empreinte pour le spectacle DECLIC qui aura lieu le jeudi 4 février 2010 (représentation scolaire) et le vendredi 5 février 2010 à 20h30, au Théâtre des dames. Coût 5 800 € T.T.C.
- Contrat passé avec l'association "RESONNANCE" pour le spectacle "Les bras m'en tombent !" qui aura lieu le samedi 20 février 2010 à 20h30 et le dimanche 21 février à 15h, au Théâtre des Dames. Coût 3 000 € T.T.C.
- Contrat passé avec L'association AMJA pour le concert "Jazz manouche et Gipsy Swing" qui a eu lieu le samedi 9 janvier 2010 à 20h30, au Théâtre des Dames. Coût 2 546,66 € T.T.C.
- Contrat passé avec Blue Line Productions pour le concert de Susheela RAMAN qui aura lieu le mercredi 28 avril 2010 à 20h30, au Théâtre des Dames. Coût 4 747,50 € T.T.C.

**LA SÉANCE EST LEVEE à 22h55**